

**CAHIER DE REVENDICATIONS  
POUR LA PRISE EN COMPTE  
DES PERSONNES ILLETTRÉES ET  
LE DROIT À L'ALPHABÉTISATION  
EN VUE DES ÉLECTIONS DU 25 MAI 2014**



**L**ire et Ecrire, mouvement d'Éducation permanente, a pour objectif le développement de l'alphabétisation en Fédération Wallonie-Bruxelles. L'association se compose de trois structures de coordination et de neuf entités régionales.

**LIRE ET ECRIRE AGIT AU QUOTIDIEN POUR :**

- \* attirer l'attention de l'opinion publique et des pouvoirs publics sur la persistance de l'analphabétisme, sur l'urgence d'en combattre les causes et d'y apporter des solutions ;
- \* promouvoir le droit effectif à une alphabétisation de qualité pour tout adulte qui le souhaite ;
- \* développer l'alphabétisation dans une perspective d'émancipation, de participation et de changement social vers plus d'égalité.

**CAHIER DE REVENDICATIONS  
POUR LA PRISE EN COMPTE  
DES PERSONNES ILLETTRÉES ET  
LE DROIT À L'ALPHABÉTISATION  
EN VUE DES ÉLECTIONS DU 25 MAI 2014**



# PREFACE

**A** la veille des élections de mai 2014, Lire et Ecrire dénonce la persistance de l'analphabétisme et rappelle l'urgence d'en combattre les causes et d'y apporter des solutions. Aujourd'hui, aussi choquant que cela puisse paraître, 1 adulte sur 10 est toujours en grande difficulté par rapport à l'écrit en Fédération Wallonie-Bruxelles. Pourtant, le droit à l'alphabétisation est un droit fondamental dans toute société démocratique.

Ce cahier de revendications qui s'adresse prioritairement aux acteurs du monde politique est le résultat d'un travail de réflexion porté par Lire et Ecrire et les partenaires qui s'y sont associés.

Une première partie introductive présente les enjeux du secteur pour la prochaine législature. Ceux-ci s'appuient sur une analyse menée à partir des enjeux socio-économiques actuels mais aussi des réalités de terrain, difficiles, où le secteur de l'alphabétisation évolue.

Ensuite, le document se divise en plusieurs sections, chacune correspondant à un niveau de pouvoir concerné par ces élections où sont présentées nos différentes revendications adressées aux responsables politiques de ces niveaux respectifs : Fédération Wallonie-Bruxelles, régional et fédéral.





# SOMMAIRE

## INTRODUCTION LES ENJEUX DU MOUVEMENT LIRE ET ECRIRE POUR LA PROCHAINE LÉGISLATURE

- 1. FAIRE FACE AUX ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES ACTUELS 1
  - 1.1. SORTIR D'UN MODÈLE DE SOCIÉTÉ BASÉ SUR "L'ETAT SOCIAL ACTIF" 1
  - 1.2. COMBATTRE LES LOGIQUES MARCHANDES ET LEURS IMPACTS NÉGATIFS SUR LA VIE DES CITOYENS ET DES ASSOCIATIONS 3
  - 1.3. RENFORCER LA VIE DÉMOCRATIQUE PAR LA PARTICIPATION DE TOUS LES CITOYENS 3

- 2. FAIRE FACE À LA RÉALITÉ SOCIALE DE L'ILLETTRISME 4
  - 2.1. CONNAÎTRE LE NOMBRE ET LE PROFIL DES PERSONNES ANALPHABÈTES 4
  - 2.2. RENFORCER ET ADAPTER L'OFFRE DE FORMATION EN ALPHABÉTISATION AUX BESOINS DU PUBLIC 4

- 3. COORDONNER LES POLITIQUES PUBLIQUES 5

## PARTIE FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

- 1. ÉDUCATION PERMANENTE : POUR UNE POLITIQUE RENFORCÉE ET OUVERTE SUR NOS DÉFIS DÉMOCRATIQUES 7
- 2. CULTURE : UNE POLITIQUE AU BÉNÉFICE DE TOUS LES PUBLICS 8
- 3. PROMOTION SOCIALE : UNE OFFRE D'ENSEIGNEMENT AMPLIFIÉE ET DIVERSIFIÉE 9
- 4. ENSEIGNEMENT : L'EXCELLENCE POUR TOUS 9
- 5. PRÉVENTION ET ACCÈS À LA FORMATION : LES POLITIQUES D'ACCUEIL DES ENFANTS 10

## PARTIE RÉGION BRUXELLES-CAPITALE

- 1. LES MATIÈRES COCOF 12
  - 1.1. LA POLITIQUE DE COHÉSION SOCIALE : UNE POLITIQUE COORDONNÉE POUR L'ALPHABÉTISATION À BRUXELLES 12
  - 1.2. LA POLITIQUE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES ANALPHABÈTES : UNE OFFRE À AUGMENTER ET À ADAPTER AUX BESOINS DU PUBLIC 13
  - 1.3. LEVER LES OBSTACLES À L'ENTRÉE À LA FORMATION 15
  - 1.4. METTRE EN ŒUVRE LE PARCOURS D'ACCUEIL DES PRIMO-ARRIVANTS 15
- 2. LA POLITIQUE DE L'EMPLOI 17
  - 2.1. UNE POLITIQUE PLUS INCLUSIVE POUR LES PERSONNES EN SITUATION D'ANALPHABÉTISME 17
  - 2.2. RENFORCER LES AIDES À LA RECHERCHE ACTIVE D'EMPLOI 18
  - 2.3. FACILITER L'ACCÈS AUX FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS 18
  - 2.4. CONCRÉTISER LA REQUALIFICATION DES POSTES ACS 19
- 3. LA COLLABORATION AVEC LES CPAS 19

## PARTIE RÉGION WALLONNE

- 1. COMPÉTENCES TRANSVERSALES 20
  - 1.1. UN PLAN POUR L'ACTION D'ALPHABÉTISATION ET POUR LA PRISE EN COMPTE DES PERSONNES EN SITUATION D'ANALPHABÉTISME EN WALLONIE 20
  - 1.2. LE DROIT À L'ALPHABÉTISATION POUR TOUS : LE RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION 22
  - 1.3. LA VALORISATION ET LE SOUTIEN DES ACTIONS AUTRES QUE LA FORMATION 22
- 2. POLITIQUES D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE 23
  - 2.1. LE DÉCRET CISP : PRIVILÉGIER LES PERSONNES LES PLUS ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION 23
  - 2.2. LE DÉCRET "ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ DES DEMANDEURS D'EMPLOI" : UN PARCOURS RESPECTUEUX DES PERSONNES, TENANT COMPTE DES SPÉCIFICITÉS DES PERSONNES EN SITUATION D'ANALPHABÉTISME 24
- 3. POLITIQUES DE COHÉSION SOCIALE : DIVERSIFIER L'OFFRE ET RECONNAÎTRE LE CARACTÈRE TRANSVERSAL DE L'ALPHABÉTISATION 25
- 4. POLITIQUES D'ACTION SOCIALE 26
  - 4.1. LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ : SOUTENIR LES PETITES ASSOCIATIONS 26
  - 4.2. INTÉGRATION DES PERSONNES ÉTRANGÈRES OU D'ORIGINE ÉTRANGÈRE : INTERCULTURALITÉ ET PRISE EN COMPTE DES PERSONNES ANALPHABÈTES 27
- 5. POLITIQUES D'ALPHABÉTISATION DANS LE MONDE DE L'ENTREPRISE : ACCROÎTRE L'OFFRE DE FORMATION ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS 28
- 6. POLITIQUES TERRITORIALES : UN PÔLE SYNERGIE ALPHA DANS LES BASSINS DE VIE 29

## PARTIE ETAT FÉDÉRAL

- 1. POLITIQUES D'EMPLOI, D'INTÉGRATION SOCIALE ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ : VISER LE BIEN-ÊTRE POUR TOUS 31
- 2. CODE DE LA NATIONALITÉ : ÉVALUER ET AMENDER LA LÉGISLATION POUR ÉVITER SES EFFETS DISCRIMINATOIRES 31
- 3. COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT : ACCROÎTRE LE MONTANT CONSACRÉ À L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT 32



# INTRODUCTION LES ENJEUX DU MOUVEMENT LIRE ET ECRIRE POUR LA PROCHAINE LÉGISLATURE

CAHIER DE REVENDICATIONS POUR LA PRISE EN COMPTE DES PERSONNES ILLETTRÉES  
ET LE DROIT À L'ALPHABÉTISATION EN VUE DES ÉLECTIONS DU 25 MAI 2014

**L**es prochaines élections du 25 mai se tiendront dans un contexte nouveau, caractérisé à la fois par la mise en œuvre d'une importante réforme institutionnelle<sup>1</sup> et par le développement d'un modèle de société appelé "Etat social actif". Les mouvements ouvriers chrétien (MOC) et socialiste (FGTB et mouvements d'éducation permanente socialistes) qui ont fondé Lire et Ecrire se sont longuement exprimés sur ces questions<sup>2</sup> et Lire et Ecrire partage entièrement leurs analyses et revendications. Dans cette partie introductive, Lire et Ecrire veut néanmoins mettre en avant quelques enjeux socio-économiques qui ont trait à la question spécifique de l'alphabétisation.

## 1. FAIRE FACE AUX ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES ACTUELS

### 1.1. SORTIR D'UN MODÈLE DE SOCIÉTÉ BASÉ SUR "L'ETAT SOCIAL ACTIF"

Alors que de nombreux acteurs associatifs, syndicaux et publics interpellent régulièrement le monde politique sur les dérives - mais aussi sur l'inefficacité - des politiques d'activation en matière d'emploi, les logiques de sur-responsabilisation et de contrôle des personnes les plus pénalisées par les évolutions socio-économiques trouvent écho dans de nouvelles matières : formation, aide sociale, santé, accès à la nationalité, accueil des primo-arrivants...

Outre le fait que ces mesures sont peu évaluées, le lancement de ces nouveaux dispositifs d'accompagnement et d'activation se fait souvent sans réel moyen financier adapté et sans tenir compte des mesures existantes.

Nous attirons plus particulièrement l'attention sur certains constats des acteurs de terrain de la lutte pour le droit à l'alphabétisation qui frappent au premier chef les personnes en situation d'illettrisme :

- La dégradation des conditions socio-économiques des apprenants est très perceptible, particulièrement les effets de la dégressivité des allocations de chômage. Cette dégradation entraîne pour les personnes la nécessaire mobilisation de logiques de survie, au jour le jour, l'insécurité et l'incertitude grandissantes, au détriment de l'investissement serein et stable dans un projet de formation.
- La mise en œuvre des plans d' "activation" s'accompagne d'une prolifération de contraintes administratives, dont la complexité et le recours systématique à l'écrit pénalisent particulièrement les personnes analphabètes. Comme d'ailleurs les associations.
- Un nombre croissant de personnes ne peuvent accéder à des formations répondant à leurs besoins en raison de conditions mises ou de manque de places<sup>3</sup> ; d'autres se voient imposer une formation non désirée ou non adéquate avec leur projet de vie ou d'insertion socio-professionnelle ; d'autres encore se voient imposer des mesures visant à justifier qu'elles ont fait des démarches alors que chaque acteur concerné (la personne, l'association et le pouvoir public) sait qu'il n'y a pas de place disponible et que la démarche entreprise n'aboutira pas.

Les politiques d'activation ont également des impacts sur l'offre associative de formation et d'accompagnement des personnes :

- Une pression croissante pour que les associations jouent un rôle de contrôle des personnes, à la fois quant à leur "disponibilité" et/ou de leur "assiduité", voire quant à leur "bonne volonté".
- Une prolifération des contraintes administratives de justification visant à argumenter les politiques d'activation qui de fait détournent des moyens humains (et financiers !) de plus en plus importants de la mission pédagogique première.
- De nouvelles politiques d'activation sont très régulièrement mises en place, par exemple à destination de publics différents mais sans prévoir, dans le contexte actuel de restrictions budgétaires, de nouveaux moyens financiers

pour y faire face. Cela a comme conséquence immédiate que les associations sont obligées d'abandonner des actions de formation en cours et donc des personnes qui se sont déjà investies dans un processus de formation pour "faire place" à ces nouveaux publics. Et cela se fait, le plus souvent au détriment de personnes plus éloignées de la formation en raison de leur exclusion sociale ou culturelle.

- Une pénibilité croissante du travail des accueillants et des formateurs, en contact direct avec les personnes visées par les plans d'activation.

En ce qui concerne l'emploi, les politiques de l'Etat social actif se concrétisent dans le secteur de l'alphabétisation autour de la notion d' "employabilité", notion imprécise et fluctuante, à laquelle doivent se référer un nombre grandissant de personnes en recherche d'emploi et de dispositifs de formation, qu'ils soient formels, professionnels, d'insertion socioprofessionnelle ou non-formels.

La critique fondamentale est connue : l'augmentation de l'employabilité des personnes n'augmente pas, en soi, ni la quantité ni la qualité des emplois.

Si le gouvernement fédéral, dans sa déclaration de politique générale du 1er décembre 2011, avance avec raison que "le travail est d'une manière générale le meilleur remède pour lutter contre la pauvreté", nous constatons avec regret que loin d'en créer, ce "remède" met la priorité sur l'activation des personnes en obligeant notamment les CPAS à inscrire leurs bénéficiaires auprès des services régionaux pour l'emploi.

Sur le terrain, trop peu de politiques de formation en entreprise et hors entreprise qui permettent le renforcement des compétences de base et des apprentissages nécessaires aux évolutions des métiers sont menées. De telles mesures offrirait pourtant des perspectives d'emploi de qualité aux personnes en difficulté avec l'écrit. Lire et Ecrire constate également que les politiques d'insertion professionnelle sont souvent peu adaptées aux besoins des personnes illettrées en recherche d'emploi.



## **1.2. COMBATTRE LES LOGIQUES MARCHANDES ET LEURS IMPACTS NÉGATIFS SUR LA VIE DES CITOYENS ET DES ASSOCIATIONS**

Lutter contre l'analphabétisme, c'est d'abord participer à la construction d'une société où les inégalités, les exclusions et la pauvreté diminuent. Une société qui permette à tous de vivre dans la dignité, qui garantisse à chacun une réelle sécurité d'existence, une sécurité sociale de base (droit aux soins de santé, droit à un revenu de remplacement, droit au logement, à l'emploi, etc.) sans laquelle aucun projet de formation, ni même de vie, n'est possible.

Les politiques actuelles mises en œuvre sous l'égide de l'Union européenne (compétitivité, austérité, marchandisation des services,...) s'opposent à cet objectif et sont au cœur des préoccupations des apprenants, des formateurs, des associations et des mouvements ouvriers.

La crise financière subie partout dans le monde a des conséquences désastreuses sur la vie des citoyens – et parmi ceux-ci des personnes analphabètes –, sur les services publics et sur les associations.

Aujourd'hui, des pans entiers des services publics sont privatisés ou en voie de privatisation alors qu'ils jouent un rôle essentiel en rendant accessible à la population une série de services pour l'exercice des droits fondamentaux (santé, logement, éducation, protection sociale, culture, transport, accès à l'eau et à l'énergie...) ou pour la vie en collectivité (infrastructures, administrations, télécommunications...). Ce qui est vrai pour l'ensemble de la population l'est encore plus pour les personnes en difficulté avec la lecture et l'écriture.

Le maintien de services publics de qualité qui prennent en compte les difficultés des personnes analphabètes, est pourtant une condition essentielle au bon fonctionnement d'une société respectueuse des droits de tous ses citoyens.

Cette logique marchande tend également à être imposée au secteur associatif, que ce soit via la réduction des budgets publics, des tentatives répétées d'assimiler les associations à des services marchands, ou en leur imposant des logiques ou des normes managériales issues du privé. Cette conception se traduit en des politiques publiques de plus en plus problématiques lorsque

l'objectif visé est la lutte contre l'analphabétisme : exclusion des publics les plus éloignés de l'emploi, raccourcissement des durées de formation, sous-financement des espaces de formation liés à l'insertion sociale, à l'éducation permanente, à l'accueil des migrants, mise en concurrence des associations entre elles et avec le secteur privé marchand...

Lire et Ecrire pense au contraire que le respect des principes de liberté associative, dans une concertation avec un pouvoir public fort, permet aux deux parties des synergies efficaces et un développement social dans le respect de l'intérêt collectif et de chaque citoyen. C'est pour nous une manière de faire vivre la démocratie dans notre société.

## **1.3. RENFORCER LA VIE DÉMOCRATIQUE PAR LA PARTICIPATION DE TOUS LES CITOYENS**

L'analphabétisme est une atteinte aux droits fondamentaux des personnes définis dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Il est un facteur d'exclusion. Il limite l'exercice de la citoyenneté, freine la participation à la vie culturelle et socio-économique.

La majorité des personnes analphabètes sont issues des milieux socio-économiques les plus défavorisés et vivent des situations d'exclusion dans de nombreuses autres sphères de la société.

Permettre à toutes les personnes en difficulté avec l'écrit de prendre une part active aux politiques publiques de lutte contre l'analphabétisme, d'agir individuellement et collectivement sur les leviers permettant d'améliorer leurs conditions de vie et de participer activement et de manière critique à l'ensemble du débat politique nécessite que les mandataires politiques affirment clairement et soutiennent concrètement le projet d'émancipation individuelle et collective porté par l'alphabétisation.

L'exercice effectif des droits liés à la citoyenneté de personnes vivant différentes formes d'exclusions est un enjeu qui traverse l'ensemble du champ social. Il conditionne le fonctionnement global de notre système démocratique qui ne peut ignorer une part importante des citoyens et des citoyennes.

## 2. FAIRE FACE À LA RÉALITÉ SOCIALE DE L'ILLETTRISME

### 2.1. CONNAÎTRE LE NOMBRE ET LE PROFIL DES PERSONNES ANALPHABÈTES

Sans entrer dans le détail des différentes définitions formulées par les organismes nationaux et internationaux, nous utilisons indifféremment à Lire et Ecrire les termes “analphabétisme” ou “illettrisme” pour désigner la situation des personnes adultes qui n’ont pas atteint les compétences de base attendues en fin de 6<sup>ème</sup> primaire et équivalentes au CEB.

Sont concernés par cette situation :

- des adultes ayant été scolarisés en Belgique ;
- des adultes peu ou pas du tout scolarisés dans leur pays d’origine, qui ne maîtrisent aucune langue à l’écrit et dont certains ne parlent pas le français.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, nous ne disposons pas de données chiffrées permettant de quantifier l’ampleur du phénomène ou d’avoir une connaissance précise de la population concernée. L’estimation d’1 personne adulte sur 10 est basée sur le recoupement de diverses enquêtes menées dans des pays et régions géographiquement ou socialement proches. Citons par exemple l’enquête PIAAC 2013 de l’OCDE qui annonce, en Flandre, un taux de 14% de personnes âgées entre 16 et 65 ans ayant des difficultés à comprendre un texte suivi ou l’étude sur les Forces de travail menée en 2010<sup>4</sup> et qui indique qu’en Wallonie et à Bruxelles, 262.500 personnes de 15 ans et plus ont quitté l’école sans avoir obtenu le CEB.

C’est pourquoi Lire et Ecrire, extrapolant à partir de ces diverses données, avance le chiffre de 300.000<sup>5</sup> adultes concernés par des difficultés de lecture et d’écriture à Bruxelles et en Wallonie, soit 1 personne adulte sur 10.

Lire et Ecrire a soutenu la participation de la Fédération Wallonie-Bruxelles à la nouvelle enquête PIAAC de l’OCDE et, après l’abandon du projet, à la mise sur pied d’une enquête spécifique, selon la méthodologie de l’enquête française IVQ (Information et Vie Quotidienne) qui a pour objectif de

mesurer le niveau de compétence de la population adulte à l’écrit, en calcul et en compréhension orale. Ce projet a finalement été abandonné lui aussi, vu le coût jugé trop élevé dans le contexte budgétaire actuel. Lire et Ecrire plaide dès lors pour que des moyens soient dégagés pour mener des recherches qualitatives, longitudinales, en concertation avec les acteurs de terrain, afin de permettre l’ajustement des politiques publiques et les pratiques du secteur.

### 2.2. RENFORCER ET ADAPTER L’OFFRE DE FORMATION EN ALPHABÉTISATION AUX BESOINS DU PUBLIC

Face aux besoins, plus de 300 organismes se mobilisent au quotidien pour développer une offre d’alphabétisation. En 2010/2011 quelque 6.000<sup>6</sup> personnes ont été inscrites dans les unités de formations de l’enseignement de Promotion sociale et près de 17.000 personnes ont été accueillies dans les associations qui ont par ailleurs dû refuser plus de 5.000 personnes par manque de moyens.

Le manque de places est aigu dans les grandes villes. En zone rurale, la situation est également préoccupante et nécessite de mobiliser des moyens et des modes d’actions spécifiques pour atteindre les personnes analphabètes : décentralisation des lieux de formation, mobilisation des acteurs locaux en contact direct avec le public...

L’accès à la formation varie également fortement selon les statuts des personnes. Il y a plus de financements pour les demandeurs d’emploi et moins pour les autres catégories de la population... ce qui entraîne des inégalités dans l’accès et dans les conditions de formation.

Lire et Ecrire pense qu’il est aujourd’hui nécessaire d’accroître et de diversifier l’offre de formation en alphabétisation pour tous les publics (sans limitation liée au statut, à l’origine ou au projet des personnes) et d’augmenter les moyens affectés aux associations actives dans le secteur de l’alphabétisation.

### 3. COORDONNER LES POLITIQUES PUBLIQUES

La prise en compte de la diversité dans le secteur de l'alphabétisation est un impératif.

Dans une société de la connaissance, de plus en plus lettrée, ne pas maîtriser les compétences de base est souvent considéré et vécu comme un tabou – tant par les personnes analphabètes et leurs proches, que par nombre d'acteurs institutionnels et de la société civile.

La démarche, souvent difficile, d'entrée en formation se construit à partir d'une diversité de motifs<sup>7</sup> : accompagner la scolarité des enfants, apprendre le français, trouver ou retrouver un emploi, se former, acquérir plus d'autonomie, se débrouiller dans la vie quotidienne, ...

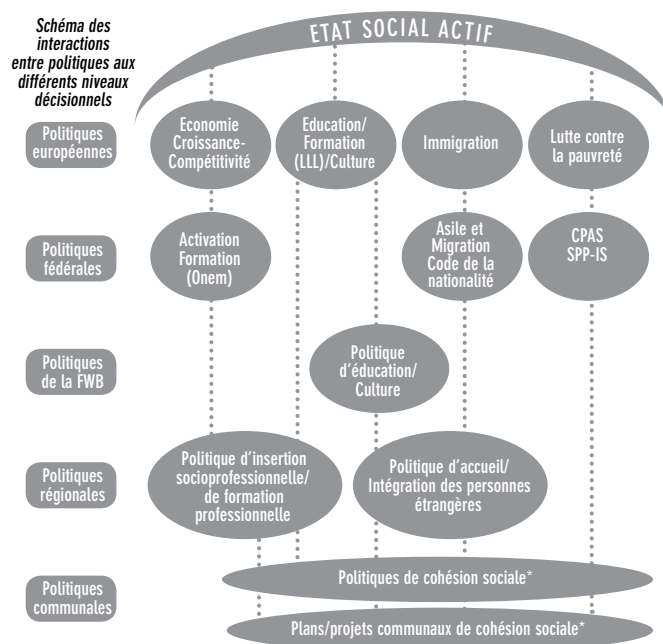
Cette démarche doit pouvoir rencontrer une offre connue, suffisante, de proximité, adaptée et permettant de construire un espace pédagogique de confiance et de réussite dans les apprentissages.

L'offre du secteur s'est construite progressivement, en fonction des opportunités, de l'évolution des politiques publiques et de la volonté des acteurs, essentiellement associatifs, pour apporter des réponses au défi de l'alpha.

Le Comité de pilotage de l'alphabétisation a recensé 15 sources de financements publics<sup>8</sup> intervenant directement dans la lutte contre l'analphabétisme.

Différentes politiques publiques visent directement à lutter contre l'analphabétisme ; d'autres encore, poursuivant des objets différents, ont aussi un impact important sur le secteur.

*Le tableau ci-dessous illustre l'influence des principales politiques menées aux différents niveaux de pouvoir tant sur les personnes en difficulté avec l'écrit que sur les actions d'alphabétisation*



LLL : Life Long Learning – Apprentissage tout au long de la vie

Onem : Office national de l'emploi

CPAS : Centres publics d'action sociale

SPP-IS : Service Public Fédéral de Programmation - Intégration Sociale

\* L'impact des politiques économiques (et d'insertion socioprofessionnelle) sur la politique de cohésion sociale ne concerne que la Wallonie

Si l'alphabétisation est et doit rester au cœur d'un faisceau de politiques afin de répondre efficacement et adéquatement aux différents besoins et demandes des personnes concernées, les questions liées à la coordination de ces politiques sont au cœur de nos préoccupations.

La grande majorité des associations, afin de répondre à la diversité des demandes et des projets des personnes, s'inscrivent dans des subventionnements multiples. Cette réalité bien connue des pouvoirs publics n'est pas suffisamment prise en compte par ceux-ci : chacun construit ses propres règles de contrôle, fixe ses exigences et évalue selon ses modalités propres. Cela se traduit encore trop souvent sur le terrain par une prolifération de nouvelles contraintes administratives, au mieux non coordonnées, au pire contradictoires, à destination des opérateurs, alors que la politique officiellement prônée vise à la simplification administrative.

Le poids de chacune des politiques n'est pas identique, entraînant selon les spécificités des Régions wallonne et bruxelloise des déséquilibres importants dans les profils des publics accueillis ou refusés en formation.

L'impact de nouvelles politiques sur le secteur de l'alpha est aussi peu pris en compte ; c'est plus particulièrement le cas du nouveau code de la nationalité qui prévoit des conditions de niveau d'apprentissage du français, ou des décrets régionaux pour l'accueil des primo-arrivants qui prévoient des invitations à mener des apprentissages linguistiques, alors que pour les personnes non scolarisées, le secteur de l'alpha est déjà saturé.

La Conférence interministérielle sur l'alphabétisation, instituée dans le cadre de l'accord de coopération relatif au développement de politiques concertées en matière d'alphabétisation des adultes, conclu en 2005 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, a fixé un cadre de concertation et de coordination de ces politiques. La Conférence interministérielle ne s'est jamais réunie sous cette législature ! Les recommandations ou propositions émises par le Comité de pilotage de l'alphabétisation<sup>9</sup>, de nature à soutenir et développer l'action de terrain, n'ont donc pas trouvé d'écho politique.

Lire et Ecrire demande l'activation de la Conférence interministérielle pour établir un cadre stable d'une politique concertée, engageant les différents niveaux de pouvoir pour une durée de législature. Elle insiste aussi sur le suivi et l'actualisation annuelle de cette politique transversale de législature par le Comité de pilotage de l'alphabétisation.

<sup>1</sup> Cette réforme concrétise l'accord institutionnel du 11 octobre 2011 pour la sixième réforme de l'Etat, transfère notamment aux Régions un certain nombre de matières liées à l'emploi et réforme le financement des entités fédérées.

<sup>2</sup> <http://www.moc.be> et <http://www.fgtbbruxelles.irisnet.be>  
<http://www.fgtb-wallonie.be>

<sup>3</sup> L'enquête 2010 de Lire et Ecrire dénombrait 16.551 personnes en formation auprès d'opérateurs du secteur de l'alpha et 5.000 refusées (soit près d'1 demande sur 4).

<sup>4</sup> Enquêtes annuelles sur les Forces du travail (Service Public Fédéral Economie, Direction Générale de la Statistique et de l'Information Economique – DGSIE)

<sup>5</sup> Si on inclut les personnes qui ont le CEB pour plus haut diplôme, nous arrivons à près de 700.000 adultes en FWB.

<sup>6</sup> 2 Sources tirées de *Etat des lieux de l'Alphabétisation, sixième exercice/données 2010-2011*. Les dates 2010/2011 ne couvrent pas l'offre de deux années mais bien d'une année (l'année scolaire 2010-2011).

<sup>7</sup> Voir *Journal de l'Alpha* n° 149, octobre-novembre 2005, l'article *La dynamique motivationnelle d'entrée en formation*, tiré et adapté de : *La dynamique motivationnelle d'entrée dans la formation en alphabétisation*, Pr. Etienne BOURGEOIS, UCL - Unité PSED et Dominique BRASSEUR, Lire et Ecrire Hainaut occidental. Téléchargeable à l'adresse : <http://publications.alphabetisation.be/content/view/202/140/>

<sup>8</sup> *Etat des lieux de l'Alphabétisation, sixième exercice/données 2010-2011*. Les dates 2010/2011 ne couvrent pas l'offre de deux années mais bien d'une année (l'année scolaire 2010-2011).

<sup>9</sup> Mis en place par la Conférence interministérielle sur l'alphabétisation.



# PARTIE FEDERATION WALLONIE- BRUXELLES

CAHIER DE REVENDICATIONS POUR LA PRISE EN COMPTE DES PERSONNES ILLETTRÉES  
ET LE DROIT À L'ALPHABÉTISATION EN VUE DES ÉLECTIONS DU 25 MAI 2014

**L**a Fédération Wallonie-Bruxelles assure un rôle central en tant qu'espace politique et institutionnel de coordination des politiques d'alphabétisation. En coopération avec les Régions wallonne et bruxelloise, cet espace est un levier d'action essentiel pour rencontrer les enjeux culturels et de citoyenneté dans la lutte contre l'analphabétisme.

L'enseignement, dans ses dysfonctionnements, est évidemment au cœur de la production ou de la reproduction de l'illettrisme. A ce titre, il est aussi moteur de changement tant pour les enfants, les jeunes et leurs parents que pour les adultes en difficulté de lecture et d'écriture engagés dans un parcours d'apprentissage.

Enfin, la Fédération Wallonie-Bruxelles détient des compétences dans des politiques qui ont un impact sur la prévention et sur l'accès aux formations.

## 1. ÉDUCATION PERMANENTE : POUR UNE POLITIQUE RENFORCÉE ET OUVERTE SUR NOS DÉFIS DÉMOCRATIQUES

Les associations d'éducation permanente ont en commun de favoriser et de développer, principalement chez les adultes, une prise de conscience et une connaissance critique des réalités de la

société ainsi que des capacités d'analyse, d'action et de participation à la vie sociale, économique, culturelle et politique. Issu de l'éducation populaire, le secteur s'est largement renouvelé, tant dans ses modalités d'action que dans la prise en compte des enjeux actuels.

La complexité croissante de la vie sociale, la remise en question de la légitimité de son organisation politique, l'accentuation des inégalités sociales et des exclusions, l'appauvrissement des espaces collectifs de débats et de solidarités concrètes, sont autant d'évolutions qui nécessitent un investissement important des pouvoirs publics.

*“Le fondement le plus solide de la démocratie réside dans la confiance des citoyens dans leur capacité d'action politique. Et, au risque de paraître souscrire à des traditions usées, j'affirme que la conscience qu'ont les citoyens de leurs droits est liée avant tout à leur capacité de percevoir, d'analyser et de formuler des droits, ce qui les menace et la meilleure façon de les faire reconnaître. De là l'importance cruciale de l'attitude réflexive à l'égard des situations sociales. Un acteur n'existe que dans la mesure où ses conduites sont à la fois réflexives, critiques et pro-actives.”<sup>1</sup>*

En Fédération Wallonie-Bruxelles, Lire et Ecrire estime que le décret Education permanente de 2003 et le décret Emploi de 2008<sup>2</sup>, donnent un cadre législatif globalement adéquat pour travailler ces enjeux avec les personnes en difficulté de lecture et d'écriture.

La précédente législature a renforcé le secteur. Les moyens dégagés n'ont cependant pas permis d'atteindre l'objectif fixé qui était l'application du décret à 100% : les associations ne perçoivent que 91% des subventions prévues par le législateur.

De plus, en 2013, les subventions n'ont pas été indexées. L'écart se creuse donc entre le financement public et l'évolution des coûts de l'action, principalement des coûts salariaux.

Les autres financements des emplois du secteur proviennent des dispositifs régionaux de résorption du chômage : principalement APE en Région wallonne et ACS en Région bruxelloise.

Sans prise en compte par les autorités publiques de l'évolution des couts salariaux (+/-3.5%<sup>3</sup> par an à volume d'emploi identique), le secteur connaîtra les prochaines années des pertes d'emplois conséquentes.

Sur le terrain, c'est donc l'impression de recul qui domine... à laquelle s'ajoutent les incertitudes sur l'évaluation du Décret emploi et les impacts possibles de la réforme institutionnelle sur les programmes de résorption du chômage.

**LIRE ET ECRIRE s'associe au mémorandum de la FESEFA et revendique :**

- **La pérennisation de l'emploi du secteur par la prise en compte de l'évolution de l'ancienneté barémique des travailleurs et du respect des objectifs fixés par les accords du non marchand.**
- **Une application du décret Education permanente à 100%.**
- **L'indexation annuelle des différentes sources de financement.**

## **2. CULTURE : UNE POLITIQUE AU BÉNÉFICE DE TOUS LES PUBLICS**

La culture, celle qui vit, se transforme et ne se réduit pas à un objet marchand, est inscrite dans la vie sociale.

Contribuer à un espace culturel commun est à la fois un droit individuel et un droit collectif. L'ignorer, revient à se priver de sa propre richesse, de ses racines, de sa compréhension du présent et de sa vision d'avenir.

La participation à cet espace culturel et l'accès effectif à ses ressources sont des enjeux primordiaux pour l'alphabétisation.

Le rencontrer nécessite une politique d'articulation de l'Alpha avec l'ensemble des politiques culturelles.

Nous nous inscrivons dans la continuité de ce que la Fédération Wallonie Bruxelles a mis en œuvre pour articuler l'alpha aux pratiques artistiques et aux politiques de lecture publique.

**Nous demandons pour la nouvelle législature :**

- **la pérennisation du dispositif "alpha culture" ;**
- **des moyens suffisants pour les bibliothèques, dans le cadre de leur nouveau Décret, afin qu'elles puissent accueillir effectivement tous les publics, dont les personnes en difficulté avec la lecture et l'écriture.**

Lire et Ecrire demande aussi le développement d'une nouvelle politique d'éducation aux nouvelles technologies à destination des personnes adultes analphabètes, confrontées à un environnement de plus en plus lettré. Nous constatons en effet que l'exclusion culturelle et sociale se marque aussi dans l'incapacité à utiliser ces nouveaux moyens qui sont devenus tellement centraux dans l'organisation de la vie en société.

**LIRE ET ECRIRE revendique que :**

- l'ensemble des associations d'alphabétisation puissent être équipées pour répondre aux évolutions des nouvelles technologies de l'information et la communication ;
- toutes les personnes analphabètes puissent avoir accès tant aux outils qu'aux formations nécessaires à leur utilisation.

### 3. PROMOTION SOCIALE : UNE OFFRE D'ENSEIGNEMENT AMPLIFIÉE ET DIVERSIFIÉE

Service public de formation d'adultes, l'enseignement de Promotion sociale contribue au développement de l'alphabétisation en organisant des cours d'alphabétisation et de français langue étrangère pour débutants mais aussi une offre de formation de formateurs en alphabétisation, qui vient d'être adaptée pour la rendre conforme aux conditions d'obtention du Brevet d'Etude Supérieure, titre de niveau 5 dans le cadre européen des certifications.

De par une très large - mais encore insuffisante - offre en français langue étrangère pour personnes scolarisées, l'enseignement de Promotion sociale contribue à l'accueil des personnes étrangères. L'enseignement de Promotion sociale offre également des perspectives de certification diplômante et de formation qualifiante aux personnes qui terminent un parcours d'alphabétisation.

**LIRE ET ECRIRE revendique que :**

- les efforts en matière d'offre de promotion sociale soient effectivement poursuivis pour permettre une offre encore amplifiée et adaptée pour être accessible à tous ;
- les titres obtenus dans le cadre de l'enseignement de Promotion sociale - pour les formations adaptées aux normes européennes et de même niveau que celles offertes dans l'enseignement de plein exercice - soient effectivement reconnus à ces niveaux, même s'il s'agit de titres spécifiques, comme celui de "formateur en alphabétisation" par exemple.

### 4. ENSEIGNEMENT : L'EXCELLENCE POUR TOUS

Sous le titre "Un enseignement d'excellence pour tous", la Déclaration de politique communautaire qui ouvrait la législature qui se termine reprenait des constats que Lire et Ecrire partage et dont les apprenants en alphabétisation peuvent témoigner : le caractère particulièrement discriminatoire et excluant de notre système scolaire.

Les indicateurs de l'enseignement ainsi que plusieurs études (Fondation Roi Baudouin, PISA...) montrent à quel point notre école est toujours aussi inégalitaire. En Fédération Wallonie-Bruxelles les disparités sont importantes et socialement déterminées. Sur un axe neutre socio-économique, les filières (général, technique, professionnel) sont toutes très attachées au profil socio-économique des quartiers dans lesquels les élèves résident. Difficile de croire que c'est le résultat d'une orientation scolaire qui ne tiendrait compte que des qualités et des compétences individuelles ! Le quasi-marché scolaire et les enjeux de sélection sociale par l'école amènent une reproduction dramatique des inégalités sociales qui se transforment en inégalités scolaires.

LIRE ET ECRIRE s'associe à la Plateforme contre l'échec scolaire, dont elle est membre, pour demander au prochain gouvernement d'arrêter la course aux réformes et d'avoir le courage de prendre le temps de la réflexion et du débat en vue d'une véritable refondation de l'école. Nous demandons donc, avec la Plateforme contre l'échec scolaire :

- d'analyser la situation de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles avec toutes ses composantes, d'évaluer objectivement ce qui a été fait et d'identifier les freins aux changements ;
- de débattre avec tous ses acteurs en levant les tabous qui empêchent toute évolution globale du système :
  - le quasi-marché scolaire,
  - la complexité du système en particulier du fait des réseaux,
  - l'articulation des différents niveaux scolaires,
  - la hiérarchisation des filières,
  - les modes d'évaluation des élèves, des professionnels et du système,
  - le temps scolaire des enseignants et des élèves ;
- de proposer un projet global concerté et cohérent pour l'enseignement obligatoire et la formation des enseignants ;
- de planifier la mise en œuvre d'un projet global sur deux législatures au moins, et d'en assurer la pérennité.

## 5. PRÉVENTION ET ACCÈS À LA FORMATION : LES POLITIQUES D'ACCUEIL DES ENFANTS

Le manque de places d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans prive un certain nombre de parents de toute possibilité d'entrée en formation.

L'objectif de taux de couverture fixé par l'Europe d'1 place d'accueil pour 3 enfants n'est pas atteint en Fédération Wallonie Bruxelles (27,8%)<sup>4</sup>.

En Wallonie, les disparités géographiques sont importantes : de 7,2% à 84,6% selon les communes.<sup>5</sup> Ces disparités géographiques sont très souvent directement à mettre en lien avec les niveaux socio-économiques des communes.

A Bruxelles, la situation est particulièrement préoccupante, et depuis la dernière rentrée scolaire, touche aussi les enfants de 2,5 ans à 3 ans qui n'ont pu intégrer une classe maternelle. Le volet bruxellois du cahier de revendications y revient plus en détail.

Ces chiffres sont des indicateurs généraux sur l'accueil des 0 à 3 ans et n'intègrent pas les questions liées à l'accessibilité financière, à la mobilité, à la qualité de l'accueil, aux freins socio-culturels, aux évolutions démographiques de la prochaine législature. Ils ne disent rien non plus des 2 enfants sur 3, qui ne sont pas repris dans l'objectif de la politique européenne, ni des enfants au-delà de 3 ans en dehors des temps scolaires.

Outre de permettre aux parents de libérer du temps pour leur propre formation, les milieux d'accueil des enfants, dans les temps scolaires et en dehors de ceux-ci, jouent un rôle important dans la prévention de l'illettrisme et participent à la lutte contre l'échec scolaire. Ils offrent en effet aux parents analphabètes et/ou non-franco-phones, des espaces de soutien leur permettant d'accompagner au mieux leurs enfants dans leurs apprentissages.



**LIRE ET ECRIRE revendique :**

- **L'ouverture ciblée de nouvelles places d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans, de qualité et accessibles financièrement et géographiquement à tous les parents.**
- **Conjointement à la lutte contre l'échec scolaire dans l'enseignement obligatoire, et en complémentarité avec l'école, le soutien aux initiatives associatives para et périscolaires d'accompagnement éducatif.**

<sup>1</sup> A. Touraine, *La fin des sociétés*, Paris, Seuil, 2013 cité dans Education permanente et processus, premières réflexions, Jean Blairon et Emile Servais, Intermag, <http://www.intermag.be/images/stories/pdf/EducationPermanenteEtProcessus1.pdf>

<sup>2</sup> Le décret relatif au soutien de la vie associative dans le champ de l'Education permanente fixe les conditions de reconnaissance pour les associations. Le décret Emploi qui y est lié, précise le financement des emplois des associations reconnues au décret Education permanente.

<sup>3</sup> Intégrant l'inflation et l'ancienneté barémique – hors montée en qualification.

<sup>4</sup> <http://www.iweps.be/nombre-de-places-dans-les-milieux-daccueil-de-la-petite-enfance-provinces>

<sup>5</sup> <http://www.lavenir.net/extra/communes/creches/> Place d'accueil à 0 à 3 ans subventionné et non subventionné dans la commune/ nombre d'enfants de 0 à 3 ans dans la commune

# PARTIE REGION BRUXELLES- CAPITALE

CAHIER DE REVENDICATIONS POUR LA PRISE EN COMPTE DES PERSONNES ILLETTRÉES  
ET LE DROIT À L'ALPHABÉTISATION EN VUE DES ÉLECTIONS DU 25 MAI 2014

**D**ans cette partie du cahier de revendications<sup>1</sup>, nous proposons de traiter des principales compétences régionales qui concernent de près l'alphabétisation, c'est-à-dire :

- les politiques menées par la Cocof (Commission communautaire française) qui agit en qualité de pouvoir organisateur notamment sur la Cohésion sociale, l'accueil des primo-arrivants, la formation professionnelle et l'accueil de la petite enfance (places en crèches...);
- les politiques d'emploi dont les compétences ont été accrues depuis le nouvel Accord de coopération entre le gouvernement fédéral et les entités fédérées du premier juillet 2013.

## 1. LES MATIÈRES COCOF

### 1.1. LA POLITIQUE DE COHÉSION SOCIALE : UNE POLITIQUE COORDONNÉE POUR L'ALPHABÉTISATION À BRUXELLES

En 2010, le Collège de la Commission communautaire française a défini les thématiques prioritaires pour les contrats quinquennaux pour les actions de Cohésion sociale 2011-2015 : le soutien et l'accompagnement scolaire, l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes peu ou non scolarisés, l'accueil et l'accompagnement des primo-arrivants.

Le décret Cohésion sociale modifié en 2009 prévoit que le Collège désigne pour cinq ans, et subventionne, un Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes (le Centre bruxellois pour l'Alphabétisation). Ce qui est une avancée certaine pour le développement de l'alphabétisation dans la capitale. En janvier 2010, la Cocof a confié cette mission à Lire et Ecrire Bruxelles chargée ainsi de coordonner les dispositifs d'alphabétisation en Région de Bruxelles-Capitale.

A ce jour, 89 associations sont soutenues par la Cohésion sociale dans le cadre des priorités "Alphabétisation et/ou Accueil Primo-arrivants" mais avec un volume horaire hebdomadaire de formation limité. En effet, les organismes financés dans ce cadre organisent majoritairement des formations allant de 4 à 8 heures par semaine tout en sachant qu'ils ne sont tenus qu'à 7 heures d'activités hebdomadaires, incluant aussi bien des actions socioculturelles, socioartistiques ou sociosportives complémentaires ; ce volume d'heures ne concernant pas nécessairement le même public est considéré dans sa totalité et non pas action par action<sup>2</sup>.

On constate qu'à Bruxelles, depuis 1998, le volume du public n'a fait qu'augmenter tous secteurs confondus. Si le lancement du Plan bruxellois pour l'Alphabétisation et le décret Cohésion sociale expliquent l'augmentation progressive de l'offre, nous estimons aussi que la mise en œuvre des mesures d'activation depuis l'Accord de coopération entre l'État fédéral, les Régions et les Communautés relatif à l'accompagnement



et au suivi actifs des chômeurs de 2004<sup>3</sup> a entraîné l'arrivée d'un public "activé" dans nos centres d'alphabétisation. En effet, parmi les 8.306 apprenants bruxellois en alphabétisation dont le statut socioprofessionnel a été communiqué, 2.740 sont inscrits comme demandeurs d'emploi<sup>4</sup>, soit 33% du public. Pour partie, ce public est en demande d'une offre d'alphabétisation en ISP (Insertion Socio-Professionnelle) de 20 heures/semaine<sup>5</sup> lui permettant de prendre le temps de se former convenablement sans devoir rechercher en même temps un emploi. Or, l'offre alpha organisée en ISP ne permet qu'à 20,5% d'entre eux, soit 562 stagiaires, d'avoir accès à cette formation intensive de 20 heures/semaine. En effet, quasi seuls la Promotion sociale et les 9 opérateurs ISP-Alpha bruxellois sont en mesure de satisfaire cette exigence.

Autrement dit, plus de 80% des demandeurs d'emploi en difficulté de lecture et d'écriture se retrouvent chez un opérateur qui organise une offre de formation non intensive comme en Cohésion sociale. D'ailleurs, certains demandeurs d'emplois, pour atteindre ces 20 heures de formation, suivent plusieurs formations alpha dans différentes associations, dans le seul but d'ajouter leurs heures, mais sans pour autant renforcer leurs compétences, car la juxtaposition de ces formations ne crée pas de facto de cohérence pédagogique.

En outre, chaque année à Bruxelles des candidats aux formations continuent d'être "refusés", c'est-à-dire mis en liste d'attente ou réorientés sans garantie qu'ils puissent effectivement être inscrits quelque part. En 2010, on en recensait au moins 3.698 (sans compter les candidats ne correspondant pas au public-cible des organismes, généralement parce qu'ils disposaient d'un niveau de scolarité trop élevé).

**LIRE ET ECRIRE demande des moyens supplémentaires pour augmenter tant le nombre d'associations d'alphabétisation financées par la Cohésion sociale que le volume horaire de l'offre d'alphabétisation en Cohésion sociale au-delà de 7 heures par semaine.**

Le parcours d'accueil des primo-arrivants étant bientôt une réalité, Lire et Ecrire refuse que ce

nouveau public cible supplante le public actuel inscrit ou en attente de l'être : par exemple les personnes d'origine étrangère installées depuis plus de 3 ans en Belgique ou les personnes dites "belges", c'est-à-dire francophones et scolarisées en Belgique. Pour ce faire, des moyens suffisants doivent être attribués pour assurer les formations linguistiques des primo-arrivants prévues dans le décret.

Lire et Ecrire demande aussi de dégager les moyens nécessaires à la mise en place d'une coordination territoriale bruxelloise de prise en compte de l'analphabétisme. Cette Plate-forme alpha existe déjà "sur le papier" gérée par la CCFEE<sup>6</sup> mais est non opérationnelle dans les faits. Pour mettre en œuvre ce dispositif, cinq équivalents temps plein supplémentaires sont nécessaires. Répartis à raison de 1 poste à la CCFEE, 1 poste à la coordination régionale de Lire et Ecrire Bruxelles et 3 postes pour couvrir les 6 zones d'alphabétisation<sup>7</sup>. Ces 5 personnes contribueraient également, pour Bruxelles, à la production de l'Etat des lieux annuel (données, analyses et évaluation), réaliseraient des études spécifiques à la demande de la Plate-forme et participeraient au travail d'information et de sensibilisation de l'ensemble des acteurs concernés sur le territoire bruxellois.

## **1.2. LA POLITIQUE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES ANALPHABÈTES : UNE OFFRE À AUGMENTER ET À ADAPTER AUX BESOINS DU PUBLIC**

Le décret de 1995 et ses arrêtés d'application<sup>8</sup> identifient les missions suivantes : "Les opérations d'alphabétisation consistent en l'acquisition des pré-requis et la remise à niveau des connaissances en matière de lecture, d'écriture et de calcul, en vue de poursuivre une formation professionnelle qualifiante ou une formation de base. L'alphabétisation vise les personnes qui ne maîtrisent pas la lecture et l'écriture dans leur langue maternelle et qui ne sont pas détentrices, au début de l'activité, du certificat d'étude de base décerné par le Ministère de l'Education ou de tout autre diplôme équivalent."

Les 9 opérateurs financés dans ce cadre organisent des formations de plus de 20 heures par semaine. Les stagiaires engagés dans ces formations sont

alors dispensés de l'obligation de recherche active d'emploi. Les 562 stagiaires<sup>9</sup> accueillis en ISP-Alpha en 2010 représentaient 6,8% des apprenants bruxellois.

Les 9 opérateurs d'alphabétisation en ISP sont présents sur les communes d'Anderlecht, de Bruxelles-Ville, de Forest, de Molenbeek, de Schaerbeek, de Saint-Gilles et de Saint-Josse. Soit au total, 7 communes sur 19. Cet état de fait ne permet pas la proximité nécessaire pour toucher l'ensemble du public, notamment sans la zone Sud-Est de Bruxelles<sup>10</sup>.

On rencontre à Bruxelles une forte demande pour les niveaux débutants en français oral et écrit qui est peu rencontrée par l'offre ISP-Alpha. Le manque de places est criant.

**LIRE ET ECRIRE revendique le renforcement de l'offre ISP-Alpha par une couverture géographique et pédagogique adaptée aux besoins des publics : au moins un opérateur par commune et la prise en compte équitable des différents profils de publics, notamment les débutants dans l'apprentissage du français.**

Au niveau de la durée, apprendre une langue est une entreprise de longue haleine lorsque l'on est analphabète. Ce n'est pas en 1 an ni même en 18 mois que l'on apprend à parler, lire et écrire ou calculer. A titre de comparaison, un enfant qui entre en 1ère primaire aura 400 heures par an de cours centrés sur la lecture et l'écriture, et ce jusqu'en 6ème primaire, soit 6 ans pour acquérir les compétences du CEB en français, tout en maîtrisant déjà les pré-requis nécessaires dont le principal est le langage parlé.

**LIRE ET ECRIRE demande une augmentation des moyens pour les associations ISP-Alpha destinés à organiser des parcours à durée non limitée pour pouvoir offrir l'opportunité aux stagiaires, et principalement aux plus débutants d'entre eux, de prendre appui sur un réel tremplin vers la formation qualifiante ou l'emploi.**

Le cahier des charges qui définit l'action d'alphabétisation par un OISP prévoit quatre niveaux<sup>11</sup> d'alphabétisation à partir de l'oral débutant. Tant qu'il n'a pas acquis les compétences équivalentes au CEB, un adulte analphabète trouve légitimement sa place en alphabétisation.

Or les stagiaires de l'ISP-Alpha nous montrent qu'il n'est pas raisonnable de construire un parcours de formation en ISP en ne tenant compte que de leurs compétences linguistiques. Bien souvent, en fonction de leur passé professionnel et personnel, les stagiaires ont acquis bien d'autres compétences qui pourraient leur permettre d'intégrer d'autres types de formations ISP, comme des ateliers de formation par le travail (AFT) ou certaines formations qualifiantes, tout en continuant à améliorer leurs compétences linguistiques ; mais ces formations ne leurs sont accessibles qu'à condition qu'ils aient terminé leur parcours dans l'alphabétisation, les obligeant donc à gravir tous les niveaux de l'alphabétisation avant de pouvoir envisager leur entrée dans une formation qui les mènerait à l'emploi. Pour les plus débutants d'entre eux, la route est longue !

Concrètement, les parcours réels des stagiaires en insertion ou en formation se font au gré des contraintes professionnelles et personnelles, et sont faits de va-et-vient entre périodes d'emploi souvent précaire, de chômage et de formation. Il est donc impossible de voir des stagiaires poursuivre ce parcours de formation théoriquement linéaire allant de l'oral débutant jusqu'à la formation qualifiante. Ce processus prendrait de nombreuses années !

Par ailleurs, à l'image de l'élévation croissante des qualifications attendues et demandées dans le monde du travail (en lien avec la pénurie d'emplois pour tous), les prérequis, pour accéder aux formations qualifiantes et aux AFT sont de plus en plus importants notamment en français écrit et en mathématiques. Les opérateurs ISP-Alpha se voient donc eux aussi poussés à revoir leurs prérequis à la hausse en proposant une offre pour les niveaux les plus élevés d'alphabétisation, délaissant de fait les niveaux débutants de la part desquels la demande est pourtant importante en Région de Bruxelles-Capitale.



**LIRE ET ECRIRE demande donc de faciliter l'accès aux formations qualifiantes pour le public alpha en créant des cours d'alphabétisation dans ces formations et/ou en renforçant les passerelles entre alphabétisation et formation qualifiante.**

**LIRE ET ECRIRE demande que certaines compétences professionnelles qui n'impliquent pas forcément la lecture et l'écriture puissent être validées sans passer par des tests écrits.**

### **1.3. LEVER LES OBSTACLES À L'ENTRÉE À LA FORMATION**

L'un des obstacles les plus importants qui est souvent cité par les apprenants, et surtout les apprenantes, est le nombre de places insuffisant en crèches et autres structures d'accueil de la petite enfance, problématique criante à Bruxelles.

Aujourd'hui, la proportion (par rapport à la population totale) des enfants de moins de 3 ans est plus élevée en Région bruxelloise (4,4%) qu'elle ne l'est dans les deux autres Régions du pays (3,1% en Flandre et 3,5% en Wallonie)<sup>12</sup>. Selon l'étude démographique du Bureau fédéral du Plan (2008), la population des enfants de moins de 3 ans va croître sur la période de 2008 à 2020 de plus de 18,6% et passera de 47.440 à 56.254 enfants de moins de 3 ans, soit une augmentation de près de 9.000 enfants de moins de 3 ans en 12 ans.

A Bruxelles, 17% des enfants de 0 à 3 ans trouvent une place d'accueil subventionnée alors que les normes européennes fixent, elles, la barre à 33%. Les places d'accueil sont donc largement insuffisantes à Bruxelles<sup>13</sup> ! Cette problématique touche tout particulièrement les femmes seules précarisées "chefs de famille" car les places ne sont pas seulement rares mais chères !

Selon de nombreux témoignages d'apprenantes, le problème se pose aussi quant aux places en écoles maternelles. En 2009, sur 48 écoles maternelles francophones sondées par l'étude "Impact de

l'essor démographique sur la population scolaire en Région de Bruxelles-Capitale<sup>14</sup>", 35, soit près des trois quarts, déclaraient ne plus avoir de places disponibles ; par exemple à Anderlecht et à Schaerbeek, il n'y avait plus une seule place vacante.

Cette problématique est d'autant plus cruciale que notre public est majoritairement féminin : 69% des apprenants sont des femmes en raison notamment du nombre important d'opérateurs d'alphabétisation proposant une offre qui leur est uniquement destinée.

**LIRE ET ECRIRE plaide pour l'amélioration de l'accès à l'ensemble des formations en alphabétisation par l'ouverture de nouvelles places en crèches, haltes-garderies et en classes maternelles afin de répondre à la demande grandissante.**

**LIRE ET ECRIRE plaide pour un accueil de qualité sur le territoire bruxellois et, entre autres, un accueil adapté aux nouveaux besoins des familles et des femmes ainsi qu'un accueil financièrement accessible à tous et TOUTES.**

### **1.4. METTRE EN ŒUVRE LE PARCOURS D'ACCUEIL DES PRIMO-ARRIVANTS**

Vu l'absence de politique publique francophone et particulièrement bruxelloise depuis les années 60 au niveau de l'accueil des migrants en Belgique, Lire et Ecrire Bruxelles salue les avancées actuelles du Collège de la COCOF quant à sa volonté d'offrir un parcours d'accueil aux migrants en Belgique.

Cependant, malgré les efforts des pouvoirs publics, des questions restent en suspens : les catégories de bénéficiaires prioritaires, les moyens financiers disponibles, le nombre de bureaux d'accueil appelés à s'ouvrir et leur couverture géographique, le type de convention d'accueil et d'accompagnement, les mesures qui seront prises en cas d'absence ou d'abandon des formations ne sont toujours pas connus, et ce malgré la sortie du décret de l'avant-projet d'arrêté d'application.

En outre, dans un contexte budgétaire serré et largement insuffisant par rapport à l'estimation des besoins, on peut s'interroger sur la capacité des opérateurs de formation à répondre à la demande de formation linguistique, alors que l'offre est déjà largement saturée à Bruxelles. Dans quelle mesure les moyens alloués dans le cadre du dispositif d'accueil des primo-arrivants permettront-ils de répondre à la demande de formation linguistique de tout primo-arrivant (entrant dans les conditions du décret) qui le souhaite ?

Aussi, le risque est grand de voir un public non prioritaire, non "primo-arrivant" chassé des cours d'alpha pour laisser la place aux primo-arrivants tels qu'ils sont définis par le décret (maximum 3 ans en séjour légal). Cette disposition exclut en effet les personnes sans-papiers ou avec un titre de séjour précaire, les personnes européennes, les personnes présentes sur le territoire depuis un certain temps et ne concerne pas le public francophone dit "belgo-belge" bien présent en Région de Bruxelles-Capitale. Lire et Ecrire Bruxelles craint aussi de voir le budget alloué à la politique de Cohésion sociale diminué pour pallier la carence de moyens.

**LIRE ET ECRIRE plaide pour un renforcement des moyens tant dans le cadre de ce dispositif que dans le cadre de la Cohésion sociale. Ces moyens devant concerner les infrastructures et moyens de fonctionnement, la formation du personnel et particulièrement les formateurs en alphabétisation et en FLE de base.**

**LIRE ET ECRIRE estime que les attentes des pouvoirs publics tant envers les primo-arrivants que les opérateurs susceptibles d'intervenir dans le cadre du parcours devront être proportionnelles aux moyens financiers affectés.**

**LIRE ET ECRIRE insiste sur le fait que les opérateurs de formation puissent continuer à accueillir en leur sein d'autres publics que celui qui relève du parcours d'accueil.**

**LIRE ET ECRIRE recommande que l'offre de formation proposée aux primo-arrivants soit adaptée à la fois selon les attentes du bénéficiaire (pour qui 20 heures de formation hebdomadaire pourraient être difficile à suivre) et selon les possibilités de l'offre (pour rappel, actuellement, seuls 9 opérateurs peuvent offrir 20 heures de formation).**

Par ailleurs, malgré le caractère volontaire du parcours d'accueil, on ne peut s'empêcher de penser aux risques de dérives possibles en termes de contrôle, de sélection voire d'exclusion des primo-arrivants, à l'instar de ceux que subissent les chômeurs dans le cadre des politiques d'activation.

**LIRE ET ECRIRE insiste sur le fait que le parcours reste un parcours "d'accueil" et non "d'intégration" ou de "contrôle". Ainsi les préoccupations premières des Bureaux d'accueil devront être :**

- de veiller à offrir un accompagnement de qualité, respectueux de la dignité humaine et émancipateur ;
- de s'assurer qu'avant toute proposition d'actions, le primo-arrivant est et restera dans des conditions de vie décentes à chaque étape de son parcours (revenus, logement, places en crèches et en écoles maternelles) ;
- de s'engager à garantir la confidentialité des données personnelles du bénéficiaire. Dans un contexte d'activation, cette mesure de traçabilité est anti-démocratique ;
- de ne prévoir aucune sanction d'aucune sorte en cas d'absence ou d'abandon en cours de parcours ;
- de ne délivrer que des attestations de suivi et non des attestations de résultat.

## 2. LA POLITIQUE DE L'EMPLOI

### 2.1. UNE POLITIQUE PLUS INCLUSIVE POUR LES PERSONNES EN SITUATION D'ANALPHABÉTISME

La Région de Bruxelles-Capitale, plus que les autres régions de la Belgique et de l'Union européenne, est confrontée, depuis plusieurs décennies, au défi de l'exclusion massive et durable du marché du travail d'une grande partie des personnes ayant un faible niveau de qualification et de savoirs de base. Les transformations structurelles du tissu économique (révolution technologique, désindustrialisation, tertiarisation) se sont traduites par une élévation du niveau de qualification exigé par le marché du travail, par un déficit en emplois faiblement qualifiés et par un chômage qui touche de façon disproportionnée les personnes peu qualifiées.

Seulement 2.747 offres d'emploi sont susceptibles de correspondre au profil de 70.743 demandeurs d'emploi peu qualifiés dans un contexte plus large où l'on compte 106.506 demandeurs d'emploi inoccupés pour 27.000 offres d'emploi<sup>15</sup>. En effet, en 2011, en Région bruxelloise, le taux de chômage pour le bas niveau d'éducation est de 29,3% alors que ce taux pour le haut niveau d'éducation est de 9%<sup>16</sup>.

On constate que les chances d'obtenir un emploi diminuent considérablement avec la diminution du niveau d'éducation. Or, sur l'ensemble des chômeurs complets indemnisés et demandeurs d'emplois à Bruxelles, près de 24% ont au maximum le CEB (soit 18.322 personnes sur 76.448)<sup>17</sup>. A fortiori, lorsque l'on n'a pas le CEB, les chances de sortir du chômage semblent encore plus faibles. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant de constater que 28,3% des personnes à Bruxelles vivent sous le seuil de pauvreté, contre 10,4% en Flandre et 17,7% en Wallonie<sup>18</sup>.

Parmi les personnes touchées par le chômage, on relèvera tout particulièrement la discrimination à l'embauche à l'égard des étrangers ou des personnes d'origine étrangère.

Enfin, les demandeurs d'emplois en situation d'analphabétisme subissent particulièrement le poids absurde de mesures d'activation et de pression. Ils sont pris dans une double injonction : lorsqu'ils cherchent un emploi, on leur demande de se former et lorsqu'ils se forment, on les contraint à chercher un emploi !

Dans ce contexte, LIRE ET ECRIRE demande qu'une réelle politique spécifique de soutien aux catégories les plus défavorisées de la population de la Région de Bruxelles-Capitale soit mise en place dans le cadre de la régionalisation des politiques de l'emploi.

LIRE ET ECRIRE insiste sur le fait que la fonction de contrôle des chômeurs et la fonction d'accompagnement soient clairement cloisonnées, même si ces deux fonctions se trouvent au sein d'un même organisme d'insertion professionnelle.

LIRE ET ECRIRE REFUSE que les opérateurs de formation soient impliqués dans le contrôle de leur public.

LIRE ET ECRIRE plaide pour davantage de moyens sur l'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi par rapport au contrôle étant donné la spécificité du marché de l'emploi et de la formation à Bruxelles. Il est absurde, en effet, d'activer, de sanctionner les demandeurs d'emploi dans un contexte de chômage structurel et de déficit d'offres de formation.

Enfin, LIRE ET ECRIRE plaide, tout comme le Front commun syndical et la FeBISP, pour la suppression des mesures de dégressivité des allocations de chômage.

### 2.2. RENFORCER LES AIDES À LA RECHERCHE ACTIVE D'EMPLOI

Dans leur grande majorité, les demandeurs d'emploi en situation d'analphabétisme ne sont pas en mesure de pouvoir s'engager directement dans les démarches nécessaires à la recherche d'un emploi. En effet, lorsqu'on ne sait ni lire ni écrire, comment consulter des offres d'emploi ? Comment faire une candidature spontanée ? Comment rédiger un CV ou une lettre de motivation ? C'est pour répondre à l'ensemble de ces besoins qu'a été créé le Service Alpha-Emploi de Lire et Ecrire Bruxelles.

Ce dernier accompagne des personnes analphabètes inscrites comme demandeuses d'emploi à Actiris dans leur (ré)insertion professionnelle. Il propose d'une part, des formations collectives à la recherche d'emploi (bilan personnel et professionnel, apprentissage des techniques de recherche active d'emploi, connaissance du contexte actuel du marché du travail et du droit du travail). Et d'autre part un accompagnement individuel : élaborer un CV et une lettre de motivation, se préparer à un entretien d'embauche, répondre à des offres d'emploi, contacter les employeurs, etc.

Durant l'année 2012, 379 personnes se sont présentées aux permanences et pour les trois premiers mois de 2013, 130 personnes ont déjà été reçues. En 2 ans on assiste à une croissance du public de plus de 40% et cette tendance ne semble pas s'infléchir entraînant un délai d'attente moyen de 7 mois pour l'accompagnement individuel et de 8 mois pour la formation collective.

Pourtant, malgré un marché de l'emploi peu accueillant pour les personnes les moins qualifiées, 60% de celles qui ont bénéficié d'une formation collective et 48% de celles qui ont été suivies individuellement sont parvenues, après un minimum de 6 mois d'accompagnement, à une sortie positive<sup>19</sup>!

Unique sur la Région bruxelloise, le Service Alpha-Emploi de Lire et Ecrire Bruxelles répond aux besoins du public demandeur d'emploi, en difficulté avec l'écrit en capacité de trouver du travail. Les débouchés existent pour ce public, les sorties positives en attestent.

**LIRE ET ECRIRE estime donc nécessaire, dans le cadre de la Région bruxelloise, d'envisager la création d'autres Service Alpha-Emploi car l'attente de 7 à 8 mois pour commencer une recherche active d'emploi constitue un obstacle supplémentaire de taille pour le public analphabète.**

**Par ailleurs, LIRE ET ECRIRE propose de créer un nouveau Service Alpha-Emploi à destination d'un public de primo-arrivants scolarisés dans leur pays d'origine, en lien avec la participation à des cours de français langue étrangère.**

**LIRE ET ECRIRE revendique parallèlement l'élaboration d'un état des lieux des secteurs et entreprises accessibles aux personnes analphabètes.**

### **2.3. FACILITER L'ACCÈS AUX FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS**

Tout travailleur en difficulté avec l'écrit et/ou les savoirs de base, doit pouvoir suivre, sur son temps de travail, les formations générales qu'il souhaite et/ou les formations professionnelles nécessaires à l'exercice de sa profession et/ou au maintien de son emploi. Cela implique d'organiser des formations adaptées aux travailleurs les moins diplômés : parallèlement aux formations techniques spécifiques aux secteurs, la mise en place de formations en alphabétisation et formations générales. La formation des travailleurs reste une compétence fédérale mais seul le congé-éducation payé (CEP) relève, depuis peu, de la compétence régionale.

A cet égard, certaines avancées ont pu être constatées, comme l'accès de ce congé aux travailleurs à temps partiel dans certaines conditions par exemple. On voit aussi les employeurs organiser de plus en plus de formation professionnelle pour leur personnel, incités par la stratégie de Lisbonne adoptée par les États européens qui vise à améliorer la connaissance, l'innovation et la formation tout au long de la vie. Mais ce CEP est toujours plus accessible aux travailleurs hautement qualifiés qu'aux travailleurs ne détenant pas le Certificat d'Etude de Base (CEB). Et de manière générale, il répond davantage aux besoins des employeurs qu'aux besoins ou envies des travailleurs de suivre une formation, indépendamment de leur emploi.



**LIRE ET ECRIRE** revendique que le gouvernement incite les employeurs à utiliser le système de congé - éducation payé et ce, sans discrimination : qu'elle soit basée sur l'origine culturelle ou le niveau d'étude.

**LIRE ET ECRIRE** revendique que dans le cadre de la régionalisation des politiques de l'emploi, le droit des travailleurs à accéder à des formations générales incluant les cours d'alpha soit renforcé.

**LIRE ET ECRIRE** revendique que toutes les associations d'alphabétisation puissent obtenir la reconnaissance et l'agrément de leurs actions dans le cadre du congé-éducation payé.

#### 2.4. CONCRÉTISER LA REQUALIFICATION DES POSTES ACS

Lire et Ecrire demande à Actiris la requalification des postes ACS occupés par des travailleurs qui, dans le cadre de leur engagement à Lire et Ecrire Bruxelles, ont réussi des études certifiantes grâce à leur investissement personnel et avec le soutien de Lire et Ecrire Bruxelles. Cette procédure permettrait de faire correspondre leur prime-ACS au niveau de certification atteint. Jusqu'à présent Lire et Ecrire Bruxelles est en situation de devoir assumer seul les écarts entre le montant de ces primes et les barèmes salariaux appliqués dans le secteur. Cette situation n'est, pour les finances de l'association, ni satisfaisante ni tenable.

### 3. LA COLLABORATION AVEC LES CPAS

Si l'association Lire et Ecrire Bruxelles continuera à fournir aux CPAS les documents attestant de l'inscription effective des apprenants dans les formations qu'elle dispense, elle n'entend plus en revanche, délivrer des attestations relatives à leur assiduité aux cours. Ces demandes d'attestations de la part des CPAS s'inscrivent souvent dans une démarche visant à contrôler les efforts produits par les "pauvres" pour sortir de leur situation. Cette approche vise, en somme, à faire la distinction entre "pauvres méritant" et "non-méritant".

Distinction qui fait essentiellement reposer sur l'individu la responsabilité de sa situation. Lire et Ecrire tient à rappeler que les montants alloués aux personnes en situation de pauvreté se situent en dessous du seuil de pauvreté. Sachant que les attestations demandées pourront servir à justifier la suspension temporaire des aides allouées aux personnes jugées non-méritantes et, mesurant les conséquences de telles décisions pour les apprenants, Lire et Ecrire Bruxelles se refuse à prendre part d'une manière ou d'une autre à une telle démarche.

<sup>1</sup> Ce cahier de revendications régional s'est grandement inspiré du dossier rédigé dans le cadre des "jeudis de l'hémicycle" qui a eu lieu le 23 mai 2013 au parlement francophone bruxellois. Ce document est intitulé "La persistance de l'analphabétisme en Région de Bruxelles-capitale. Eléments de contexte et questions aux députés". Ce dossier a été réalisé par Lire et Ecrire Bruxelles en partenariat avec les asbl Dar Al Amal, la Porte Verte, les Ateliers du Soleil et le SAMPA (Service d'Aide aux Molénbeekois Primo-Arrivants). Il est téléchargeable sur le site de Lire et Ecrire Bruxelles à cette adresse : <http://bruxelles.lire-et-ecrire.be/images/documents/dossier%2023%20mai%202013.pdf>.

<sup>2</sup> Cohésion sociale - Contrats 2011-2015 - Circulaire interprétative de l'appel à projet.

<sup>3</sup> Cet accord stipule que :

- les Régions et Communautés, Actiris (ORBEM au moment de l'accord), FOREM, Arbeitsamt intensifieraient leurs actions d'accompagnement et de formation des demandeurs d'emploi ;
- l'Office national de l'emploi (Onem) effectuerait désormais un suivi des chômeurs visant à soutenir et à contrôler leur recherche d'emploi ; l'échange d'informations concernant leurs actions respectives et le comportement des chômeurs serait renforcé.

<sup>4</sup> Un peu plus de la moitié sont demandeurs d'emplois indemnisés.

<sup>5</sup> Une norme administrative de l'Onem de juin 2008 a modifié le nombre d'heures requis de 10 à 20 heures.

<sup>6</sup> Commission Consultative Formation emploi enseignement.

<sup>7</sup> 6 zones correspondant au découpage ISP.

<sup>8</sup> Décret du 27 avril 1995 - Décret relatif à l'agrément de certains organismes d'insertion socio-professionnelle et au subventionnement de leurs activités de formation professionnelle en vue d'accroître les chances des demandeurs d'emploi inoccupés et peu qualifiés de trouver ou de retrouver du travail dans le cadre de dispositifs coordonnés d'insertion socio-professionnelle.

<sup>9</sup> Bruxelles Formation, Rapport Annuel 2010.

<sup>10</sup> Les communes d'Ixelles, de Watermael-Boisfort, d'Etterbeek, de Woluwe-Saint-Pierre et de Woluwe-Saint-Lambert.

<sup>11</sup> Voir 6 niveaux lorsque les opérateurs doivent rentrer leur demande de conventionnement à Bruxelles Formation.

<sup>12</sup> Chiffres du Rapport annuel de l'Office National de l'Enfance, 2008 cité dans le Journal de campagne mai-juin 2012, n°1, publié par Vie Féminine et le FSMI (Fédération des Services Maternels et Infantiles). Voir : [http://www.viefeminine.be/IMG/pdf/Journal\\_de\\_Campagne\\_Enfance\\_No1.pdf](http://www.viefeminine.be/IMG/pdf/Journal_de_Campagne_Enfance_No1.pdf)

<sup>13</sup> Ibidem, p. 41.

<sup>14</sup> Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, IBSA, Juin 2010.

<sup>15</sup> Actiris, Rapport annuel 2011.

<sup>16</sup> Enquête sur les forces de travail 2011 publiée par La Direction générale Statistique et Information économique, SPF Economie (DGSIE) : <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/emploi/relatifs/>

<sup>17</sup> Selon l'étude de l'ONEM sur le "profil du chômeur complet indemnisé demandeur d'emploi, Evolution 2000-2010".

<sup>18</sup> SPF Economie, Direction Générale Statistique et Information Economique, EU-SILC 2006-2011. <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/eu-silc/pauvrete>

<sup>19</sup> Sont considérés comme sorties positives.



# PARTIE REGION WALLONNE

CAHIER DE REVDICATIONS POUR LA PRISE EN COMPTE DES PERSONNES ILLETTRÉES  
ET LE DROIT À L'ALPHABÉTISATION EN VUE DES ÉLECTIONS DU 25 MAI 2014

**C**ette partie du cahier de revendications dresse, pour les différentes politiques wallonnes, le bilan de la législature 2009-2013, ainsi que les revendications pour 2014-2018. Elle exprime d'abord le besoin d'un cadre législatif global et d'un plan pour l'alphabétisation en Wallonie, puis se focalise sur les différentes compétences ministérielles. Nous situons bien sûr notre analyse et nos revendications dans le cadre développé plus haut, au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les principales compétences régionales qui concernent de près l'alphabétisation en Wallonie sont :

- la politique d'Insertion socioprofessionnelle – compétence du ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle ;
- la politique d'Action sociale (incluant l'accueil des personnes étrangères et d'origine étrangère) – compétence de la ministre de la Santé, des Affaires sociales et de l'Égalité des chances ;
- la politique de Cohésion sociale menée via les plans de cohésion sociale des communes – compétence du ministre responsable des Pouvoirs locaux ;
- la politique de Formation professionnelle pour les travailleurs – compétence du ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle ;
- les politiques Territoriales menées via le projet des bassins de vie – compétence interministérielle, coordonnée par le ministre Président.

## 1 .COMPÉTENCES TRANSVERSALES

### 1.1 UN PLAN POUR L'ACTION D'ALPHABÉTISATION ET POUR LA PRISE EN COMPTE DES PERSONNES EN SITUATION D'ANALPHABÉTISME/ILLETTRISME EN WALLONIE

En Wallonie, l'action d'alphabétisation et de prise en compte des personnes analphabètes repose sur **UN FAISCEAU DE POLITIQUES** qui compte pas moins de 7 décrets :

- dont 4 wallons (décret sur les Centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP), décret Accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi (AI), décret sur l'Intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère, décret sur les Plans de cohésion sociale (PCS),
- et 3 décrets de la Fédération Wallonie-Bruxelles (décret Éducation permanente, décret sur la lecture publique, décret Promotion sociale) ;

auxquels il convient d'ajouter l'accord de coopération interministérielle pour l'alphabétisation des adultes, et un dernier projet, toujours en cours, l'accord de coopération sur les bassins de vie (deux accords qui couvrent la Fédération Wallonie-Bruxelles).



**LES AVANTAGES** de ce faisceau de politiques sont les suivants :

- La diversité des réponses : le faisceau de politiques ne confine pas les personnes dans un dispositif unique et forcément limitatif, mais propose un panel de formations ou autres actions répondant à la diversité des besoins et projets des personnes, des plus formelles aux plus informelles.
- L'évitement des risques de stigmatisation des personnes analphabètes : n'étant pas vraiment nommées, elles sont bénéficiaires des différentes politiques sans passer par l'étiquetage "analphabètes".
- La cohérence avec la caractéristique de l'action d'alphabetisation qui est de traverser tous les champs de la vie et de placer l'apprentissage de la lecture et de l'écriture comme un moyen pour autre chose, un outil pour réaliser un projet, et non d'en faire une fin en soi.

**LES INCONVENIENTS** sont néanmoins importants :

- Le risque de dilution des responsabilités lié au manque de concertation entre les différents lieux politiques et décisionnels.
- Une approche segmentée des publics entraînant des risques d'exclusion : la création de groupes de personnes "oubliées" par le faisceau de politiques (personnes relevant de l'action sociale, pensionnés, prisonniers, travailleurs, personnes au foyer...).
- L'instabilité des financements.
- La complexité administrative.

En 2009, conscient de ces risques, le gouvernement wallon avait inscrit dans la Déclaration de politique régionale (DPR) les objectifs suivants :

- développer un plan ambitieux d'alphabetisation ;
- coordonner les moyens structurels en vue de stabiliser les actions en cours.

Les intentions étaient bonnes et nous les soutenions mais il n'y a aujourd'hui ni plan, ni texte législatif.

**LIRE ET ECRIRE** revendique un texte législatif indiquant clairement que l'alphabetisation et la prise en compte des personnes en situation d'analphabétisme sont reconnues comme une priorité du gouvernement wallon, compte tenu de leur enjeu démocratique (participation citoyenne), culturel (émancipation des personnes et des groupes sociaux), social et économique (insertion professionnelle ou maintien de l'emploi).

**LIRE ET ECRIRE** revendique un plan wallon pour l'alphabetisation

- qui commence par un état des lieux permettant d'avoir une vision claire de la situation des publics et de l'offre de formation ;
- qui passe par une reconnaissance de la place de l'écrit et de la maîtrise de la langue dans notre société, par une reconnaissance des mécanismes de dysfonctionnement de la société et l'école, et soutienne le débat public sur ces questions ;
- qui organise les politiques d'alphabetisation en Région wallonne, en identifiant les situations d'exclusion et en y remédiant ;
- qui acte le caractère émancipateur de l'alphabetisation qui bien au-delà des apprentissages linguistiques, amène une transformation des personnes et des groupes qui s'inscrit difficilement dans un cadre programmatique ;
- qui soutienne l'effort de simplification administrative, permettant d'alléger la charge de travail consacrée au reporting et d'augmenter l'implication dans l'action.

## 1.2. LE DROIT À L'ALPHABÉTISATION POUR TOUS : LE RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION

D'une manière générale, l'offre de formation reste largement inférieure à la demande. Plus précisément, certains publics ne sont pas spécifiquement couverts par une ligne politique. Ainsi, les personnes belges qui ne sont pas dans un processus d'insertion socioprofessionnelle ne sont ciblées par aucune politique d'importance au niveau wallon.

En 2009, le gouvernement wallon avait pourtant inscrit dans la Déclaration de politique régionale (DPR) l'objectif de : renforcer l'offre de programmes d'alphabétisation, en portant une attention particulière aux publics qui ne relèvent pas de l'insertion socioprofessionnelle mais de l'action sociale.

On peut noter comme avancée par rapport à ces objectifs annoncés, une augmentation – mineure – des financements alloués à l'insertion des personnes dites en réaffiliation sociale via la Convention Région wallonne Alpha 2011-2013, passée entre Lire et Ecrire et la Région wallonne. Cette augmentation, seulement accordée à Lire et Ecrire, n'a pas de caractère structurel. Autre avancée, l'inscription de l'alphabétisation dans les plans de cohésion sociale. De nombreuses communes ont développé des actions d'alphabétisation ces dernières années. Cependant cette dernière avancée connaît également une limite importante : l'inscription de l'alphabétisation dans les plans de cohésion sociale dépend des autorités communales et entraîne ainsi une forte iniquité/déséquilibre entre communes.

Par ailleurs, il convient de rappeler la perte des financements liés au Plan stratégique transversal 3 (PST 3) et destinés à l'alphabétisation, plan qui n'a pas été reconduit en 2009 par le nouveau gouvernement et a ainsi fortement pénalisé les projets en lien avec l'action sociale ; ce constat rappelle aussi que tout ce qui n'est pas structurel court toujours le risque d'être réduit ou de disparaître.

### LIRE ET ECRIRE

- rappelle que le droit à l'alphabétisation, qui s'inscrit dans les droits fondamentaux, doit s'exercer sans discrimination liée au statut ou au projet des personnes.
- revendique une augmentation globale des financements structurels pour développer une offre de formation permettant d'accueillir toute personne qui le souhaite indépendamment de son statut ou de son projet, dans une formation qui respecte les modes et rythmes d'apprentissage de chacun.

## 1.3. LA VALORISATION ET LE SOUTIEN DES ACTIONS AUTRES QUE LA FORMATION

L'action de formation en alphabétisation ne peut s'imaginer sans la mise en œuvre d'un ensemble d'actions périphériques, toutes aussi importantes les unes que les autres :

- accompagnement des personnes dans leur parcours de formation (accueil et orientation, suivi psychosocial) ;
- aides à l'accès à la formation (gratuité des transports, accessibilité et gratuité des services de crèche et garderie) ;
- formation d'agents relais à l'accueil et l'orientation des personnes ;
- actions partenariales visant l'émergence d'une demande de formation avec notamment des dispositifs d'accroche dans des lieux d'accueil de personnes en difficulté, des partenariats école/opérateur de formation ;
- actions partenariales visant l'adaptation de la communication pour mieux prendre en compte les personnes en situation d'analphabétisme ;
- formation et accompagnement pédagogique des formateurs salariés et bénévoles ;
- analyses et études sur les problématiques liées à l'analphabétisme et sur l'évolution de l'offre d'alphabétisation.

**LIRE ET ECRIRE revendique une allocation de moyens structurelle nécessaires pour déployer les actions en amont, en aval, et autour de la formation.**

## 2. POLITIQUES D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE

Deux décrets régissent en Wallonie les actions menées dans le cadre de l'insertion socioprofessionnelle :

- le décret CISP qui organise l'action de formation et le financement des organismes d'insertion socioprofessionnelle ;
- le décret "Accompagnement individualisé (AI) des demandeurs d'emploi » qui met en œuvre les politiques d'activation de l'emploi en accompagnant les demandeurs d'emploi dans le parcours d'insertion socioprofessionnelle.

Ces deux décrets œuvrent de manière complémentaire dans la perspective d'augmenter le taux d'insertion socioprofessionnelle. Ensemble, ils contribuent à mettre en œuvre la logique de l'Etat social actif (responsabilité individuelle, contractualisation, certification, contrôle), tout en retirant aux personnes qui en ont le plus besoin les possibilités de formation/insertion socioprofessionnelle. Cette situation concourt à placer les personnes dans la position intenable d'avoir des devoirs à remplir sans disposer des moyens effectifs et suffisants pour le faire. En même temps, leurs droits sont de plus en plus fragilisés du fait de la situation socio-économique et des politiques d'activation et de contrôle.

Sur le champ de l'insertion socioprofessionnelle, Lire et Ecrire en Wallonie se réfère au mémorandum de l'Interfédération des EFT/OISP rédigé avec l'appui des cinq fédérations qui composent l'Interfédé dont Lire et Ecrire. Ce mémorandum rappelle que la formation et l'insertion sociale et professionnelle sont des enjeux prioritaires de notre société. Il souligne que le nouveau décret qui veut réduire la durée des formations d'alphabétisation, de remise à niveau et d'orientation va à l'encontre du travail mené depuis près de 40 ans avec un public précarisé, c'est-à-dire les personnes les plus touchées par la crise.

Le mémorandum rappelle les conditions qui doivent être réunies pour que ces dispositifs fonctionnent correctement: un soutien à l'entrée en formation, une orientation par le Forem qui ne se limite pas à un entretien de quelques minutes avec "adressage" des personnes, mais qui construise un parcours d'insertion avec les personnes, une dissociation de la mission d'accompagnement de celle de contrôle, le développement d'une approche égalitaire entre les différents acteurs, le recentrage sur des actions d'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi.

### 2.1. LE DÉCRET CISP : PRIVILÉGIER LES PERSONNES LES PLUS ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

En 2012-2013, le projet de décret CISP a fait l'objet de longues discussions portées par l'Interfédération des EFT/OISP. Ce décret a été adopté par le gouvernement wallon le 16 juillet 2013. Les points d'achoppement restent nombreux, tant au niveau du financement, qu'au niveau des publics (des dérogations qui vont amener en formation des personnes de plus en plus scolarisées au détriment des personnes les plus éloignées de l'emploi – l'obligation d'être demandeur d'emploi pour les personnes qui relèvent de l'assurance maladie-invalidité ou de la réglementation relative aux personnes handicapées) ou encore sur des aspects pédagogiques (limite de la durée de formation – limite des actions autorisées en fonction de la catégorie de filière).

**Avec l'Interfédération des EFT/OISP, Lire et Ecrire réclame un système de financement qui respecte les principes d'équité, ne réduise pas les moyens actuels des centres et ne les mette pas en concurrence, qui permette aux centres de rencontrer leurs missions et répondre à l'ensemble des besoins. Le taux de financement de la formation en alpha à l'heure stagiaire ne peut certainement pas être inférieur au taux actuel de 12,83 €.**



**LIRE ET ECRIRE refuse la limite temporelle des 1200 heures de formation pour les personnes en alphabétisation qui est citée dans le projet d'arrêté. La formation doit respecter les rythmes d'apprentissage des personnes, certaines d'entre elles ayant besoin de plus de 1200 heures.**

**LIRE ET ECRIRE revendique**

- l'introduction de formations concomitantes ou en alternance intégrant une formation qualifiante et un processus d'alphabétisation, ce qui signifie détacher des formateurs en alphabétisation dans d'autres structures ou former spécifiquement des formateurs responsables de la partie alphabétisation au sein des autres centres d'insertion socioprofessionnelle, le travail partenarial nécessaire pour mettre en place cette alternance devant être reconnu.
- Des possibilités d'adapter le parcours d'orientation et de formation des demandeurs d'emploi en fonction de leurs besoins, en y consacrant le temps qu'il leur est nécessaire.

## **2.2. LE DÉCRET "ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ DES DEMANDEURS D'EMPLOI" : UN PARCOURS RESPECTUEUX DES PERSONNES, TENANT COMPTE DES SPÉCIFICITÉS DES PERSONNES EN SITUATION D'ANALPHABÉTISME**

Ce décret organise le suivi et l'accompagnement des demandeurs d'emploi de manière individualisée. Il installe des procédures de contractualisation entre les demandeurs d'emploi et le Forem et/ou l'Onem, les contraignant à suivre une formation en respectant certaines conditions d'horaire et de durée.

Si le secteur reconnaît l'importance d'un accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi, il en a souligné les risques majeurs dans le cadre de ses modalités de mise en œuvre et de sa coopération avec les opérateurs : risque d'accroître l'exclusion et la stigmatisation des personnes les plus fragilisées et les plus éloignées de l'emploi, risque de renforcer l'inégalité dans l'accès aux formations, risque d'instrumentaliser les opérateurs dans un partenariat forcé.

Les procédures du plan d'accompagnement individualisé ont des impacts sur la motivation des personnes et, plus grave, dans un certain nombre de cas, elles ne sont pas comprises des intéressés eux-mêmes. La contrainte de formation pour l'emploi dans un contexte de marché du travail de plus en plus dérégulé et saturé crée une perte de sens tant au niveau des personnes que des formateurs et peut-être des accompagnateurs du Forem : tous tendent à mettre davantage en avant des preuves de la recherche d'emploi qu'une recherche effective. Il est dès lors nécessaire de questionner ces dispositifs et de les évaluer pour construire une véritable relation de collaboration entre les différents acteurs.

**LIRE ET ECRIRE**

- revendique une contractualisation respectueuse des personnes, c'est-à-dire qui veille à ce que les personnes aient bien compris dans quoi elles s'engagent et qui leur donne la possibilité de refuser sans que soient agitées les menaces de retrait des allocations de chômage ou autres allocations, ce qui est contraire au respect des droits humains et contreproductif du point de vue de l'engagement dans l'apprentissage.
- demande des politiques publiques qui permettent d'offrir à tous des perspectives d'insertion réelle dans la société.



### 3. POLITIQUES DE COHESION SOCIALE : DIVERSIFIER L'OFFRE ET RECONNAÎTRE LE CARACTÈRE TRANSVERSAL DE L'ALPHABÉTISATION

Les actions d'alphabétisation ont une place dans le décret sur les Plans de cohésion sociale des communes. La volonté d'appuyer ou de développer une action d'alphabétisation relève des choix politiques du pouvoir local. Dans le cadre des plans 2009-2012, 41 communes de Wallonie ont développé des actions d'alphabétisation (principalement de la formation, mais également de la sensibilisation ou d'autres types d'action) auxquelles un financement a été alloué.

En 2012, les plans de cohésion sociale (PCS) ont fait l'objet d'une évaluation menée par la Direction interdépartementale de la Cohésion sociale (DiCS) et plus précisément en ce qui concerne l'alphabétisation, par Lire et Ecrire. Cette évaluation met en avant l'avancée que constitue l'introduction de l'alphabétisation dans les plans de cohésion sociale.

Les PCS offrent :

- une opportunité de renforcer l'ancrage local en vue d'aller plus aisément à la rencontre des personnes en difficulté de lecture et d'écriture, de faire émerger la demande d'alphabétisation et de promouvoir la prise en compte des difficultés de ces personnes, et ce notamment via le développement de partenariats multiples avec les acteurs locaux et la promotion d'une culture collaborative entre ces différents acteurs ;
- la possibilité de développer l'alphabétisation dans le cadre de stratégies plus larges visant l'inclusion et la cohésion sociale, dans une perspective de politique globale de lutte contre les inégalités et les exclusions, qu'elles soient sociales, culturelles, politiques ou économiques ;
- une opportunité pour aller à la rencontre d'un public belge et non demandeur d'emploi, que l'on parvient difficilement à toucher, et pour proposer à ces personnes une offre de formation qu'il n'est généralement pas possible de mettre en place via les financements habituels qui visent majoritairement les publics en démarche d'insertion socioprofessionnelle.

Cette politique de cohésion sociale connaît cependant une limite importante : les choix de développer des actions d'alphabétisation sont laissés à la discrétion des autorités locales et dépendent totalement donc de la volonté politique de ces dernières.

#### LIRE ET ECRIRE

- revendique un engagement de la Région wallonne à favoriser l'augmentation du nombre de communes impliquées dans des actions d'alphabétisation, notamment en soutenant la mise en œuvre d'une concertation entre les communes permettant l'organisation d'une formation couvrant plusieurs communes ;
- revendique que la transversalité de l'alphabétisation soit inscrite dans des actions relevant des 4 axes des plans de cohésion sociale : non seulement l'insertion socioprofessionnelle (axe 1) comme c'est le cas actuellement, non seulement le retissage des liens intergénérationnels (axe 4) comme cela a été accepté formellement par la DiCS, mais aussi le logement (axe 2) et la santé et les assuétudes (axe 3) dans la mesure où l'alpha peut soutenir des démarches spécifiques à ces axes d'actions ;
- revendique la mise en œuvre d'une démarche d'évaluation participative accessible à toutes les personnes, y compris des personnes en difficulté de lecture et écriture ;
- revendique qu'un représentant du secteur de l'alphabétisation soit systématiquement présent dans les Commissions des PCS.

## 4. POLITIQUES D'ACTION SOCIALE

Les politiques d'action sociale s'adressent à un public très diversifié. Il existe un volet bien identifié de financement des actions à destination des personnes étrangères ou d'origine étrangère. Par contre, rien n'est prévu pour le financement des activités de formation vis-à-vis des publics qui relèvent de l'action sociale, personnes en situation de grande pauvreté ou en processus de désaffiliation sociale (personnes vivant en habitat permanent, usagers des divers lieux d'accueil tels que les restos du cœur, les abris de nuit, les lavoirs sociaux, etc.).

### 4.1. LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ : SOUTENIR LES PETITES ASSOCIATIONS

Le rôle de l'alphabétisation dans la lutte contre la pauvreté n'est pas reconnu. Il n'y a pas d'évolution notable des financements : les subventions accordées pour des personnes qui ne sont pas dans un processus d'insertion socioprofessionnelle restent toujours très faibles. En outre, la récente focalisation des politiques sur les questions d'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère risque de conduire à un recentrage des financements sur ces publics en particulier, au détriment des autres personnes.

Ce sont souvent de très petites associations qui offrent de l'alphabétisation à des personnes en situation de pauvreté. Leur action au plan local est capitale car elles favorisent l'émergence d'une demande de formation ainsi que l'entrée en formation et elles rendent visibles des problématiques souvent cachées, notamment en milieu rural. Elles accueillent un public mixte. Certaines de ces associations n'ont pas d'agrément et très peu de subventions. Elles fonctionnent dans le cadre de conventions avec les CPAS ou dans le cadre des plans de cohésion sociale, mais ne disposent pas de financements structurels. Or il est nécessaire de stabiliser l'emploi pour pérenniser l'action de ces associations : elles ne peuvent pas fonctionner exclusivement avec des bénévoles.

L'inscription de l'alphabétisation dans le cadre des plans de cohésion sociale (PCS) constitue certes une avancée pour permettre de mener des actions en faveur de ces publics. Toutefois la récente décision de la ministre de l'Action sociale de supprimer l'accès des opérateurs d'alphabétisation au dispositif "article 18" du décret qui permet de financer des actions dans le cadre des PCS est tout-à-fait contreproductive.

### LIRE ET ECRIRE

- revendique que l'action sociale développe une politique d'alphabétisation pour tous, qu'il s'agisse de personnes en réaffiliation sociale, de personnes qui ont opté pour une formation dans le cadre de leur parcours d'accueil, de personnes d'origine étrangère séjournant depuis longtemps dans le pays et désireuses de reprendre une formation ;
- revendique un financement renforcé des opérateurs, notamment les petites associations, qui mettent en œuvre des actions pour les personnes relevant de l'action sociale ; dans ce cadre, Lire et Ecrire demande la reconduction des APE liés au Plan Marshall2.vert qui permettent notamment de soutenir les actions d'alphabétisation pour un public en action sociale ;
- revendique une réévaluation de la décision de supprimer l'accès à l'article 18 du décret Plan de Cohésion Sociale, permettant de financer des actions d'alphabétisation dans le contexte des plans de cohésion sociale, notamment dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

#### **4.2. INTÉGRATION DES PERSONNES ÉTRANGÈRES OU D'ORIGINE ÉTRANGÈRE : INTERCULTURALITÉ ET PRISE EN COMPTE DES PERSONNES ANALPHABÈTES**

Dans le contexte de la révision du décret sur l'Intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère, le gouvernement wallon a intégré un volet destiné à organiser et à mettre en place, au plan local, un parcours d'accueil des personnes primo-arrivantes dans le but de leur fournir le soutien et les informations nécessaires pour mener leur vie en toute autonomie. Le 26 mars dernier, le décret a été approuvé au Parlement wallon.

Si l'introduction de ce dispositif dans le décret est à saluer, les modalités d'application posent problème avec, notamment, la formalisation du parcours de formation (un découpage en trois axes de formation visant la citoyenneté, les compétences linguistiques, l'insertion socioprofessionnelle) et des modes d'évaluation des personnes (le recours à des attestations de suivi, voire de maîtrise des compétences).

Le décret, dans son ensemble, marque une évolution importante par rapport au précédent : il était question de co-développement social (réalisé conjointement par des personnes autochtones et personnes étrangères) dans le décret de 1996, il est question "d'intégration" des personnes dans le nouveau décret. Le modèle d'intégration pensé par le Gouvernement wallon s'inscrit dans la logique de l'Etat social actif développée dans la partie introductive du cahier de revendications : responsabilité individuelle, contractualisation, certification, contrôle.

Enfin, une grande partie des personnes étrangères maîtrisent la langue écrite dans leur langue maternelle et ont une demande pressante de français langue étrangère (FLE). Cette pression risque de faire passer au second rang toutes les personnes étrangères qui ne maîtrisent la langue écrite dans aucune langue.

**LIRE ET ECRIRE** revendique la mise en place de dispositifs :

- qui permettent de mettre en oeuvre une approche interculturelle, c'est-à-dire des dispositifs qui, dans la composition des groupes, privilégient l'hétérogénéité des personnes en termes de statut, de sexe, de lieu de vie et de nationalité ou d'origine géographique ;
- qui mettent en oeuvre une approche intégrée du parcours pédagogique et d'apprentissage (et non séquentielle ou modulaire) répondant aux besoins des personnes ;
- qui respectent les rythmes d'apprentissage des personnes, sans limite au niveau du nombre d'heures de formation et de la période de formation.

#### **LIRE ET ECRIRE**

- revendique un dispositif d'accompagnement des personnes qui soit non contraignant en termes d'entrée en formation, mais aussi en termes d'évaluation des compétences linguistiques ; qui ne privilégie pas une logique de résultats, mais vise l'émancipation des personnes ; qui ne mesure pas l'intégration à la maîtrise de la langue ou à l'obtention d'un emploi ;
- revendique un dispositif d'accueil en formation qui protège les personnes des velléités de contrôle et suivi administratif, qui leur offre une information claire et précise sur les étapes et enjeux du parcours d'accueil, et qui ne requiert pas de mission de contrôle de la part des associations ;
- revendique de conserver la distinction entre alphabétisation et français langue étrangère, et de préciser dans le dispositif d'accueil les modalités de prise en compte des personnes en situation d'analphabétisme (notamment dans la phase d'accueil).

## 5. POLITIQUES D'ALPHABÉTISATION DANS LE MONDE DE L'ENTREPRISE : ACCROÎTRE L'OFFRE DE FORMATION ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

La question de l'alphabétisation des travailleurs reste cruciale. Dans l'ensemble des personnes en formation à Lire et Ecrire, les apprenants travailleurs ne représentent que 7% (ce pourcentage est constant depuis plusieurs années<sup>1</sup>). Or, si on se réfère aux données les plus récentes produites en France, dans l'ensemble des personnes en situation d'analphabétisme/illettrisme, 52% auraient un emploi<sup>2</sup>. Si ces dernières données peuvent être extrapolées pour la Wallonie, cela signifie que les travailleurs sont très largement sous représentés dans l'ensemble des apprenants.

La Déclaration de politique régionale wallonne 2009-2014 comprenait une mesure relative à l'alphabétisation des travailleurs en situation d'analphabétisme/illettrisme, mais à l'heure actuelle ce public n'est couvert par aucune politique.

L'alphabétisation des travailleurs est inscrite dans la convention Alpha 2014-2016 négociée entre Lire et Ecrire Wallonie et les pouvoirs subsidiant au niveau de la Région wallonne (ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle et ministre de la Santé, des Affaires sociales et de l'égalité des chances). Dans la perspective de soutenir la formation des publics travailleurs, différents objectifs ont été formulés par Lire et Ecrire :

- repositionner auprès des organisations syndicales l'alphabétisation comme un outil d'émancipation sociale, liée aux enjeux de lutte collective et de changement social portés par ces organisations ;
- développer des partenariats avec les fonds sectoriels afin de renforcer la possibilité de se former dans le cadre du travail<sup>3</sup>, dans l'ensemble des secteurs où des travailleurs sont susceptibles d'être en difficulté de lecture et d'écriture ;
- favoriser l'émergence de la demande de formation de la part des travailleurs en difficulté de lecture et d'écriture, dans l'espace de travail ;
- maintenir une offre de formation diversifiée – dispositifs de formation organisés en soirée ou le weekend, avec des horaires flexibles – ce qui permet aussi de rencontrer les besoins des travailleurs qui ne souhaitent pas ou n'ont pas la possibilité de suivre une formation dans le cadre de leur travail.

Si le dernier objectif cité relève directement du pouvoir des opérateurs d'alpha, les trois premiers impliquent la mobilisation de personnes qui sont confrontées à un obstacle majeur : l'analphabétisme en entreprise reste globalement tabou. S'y mêlent des sentiments de honte ou de peur de perdre son travail, auxquels s'ajoutent des représentations très scolaires de la formation, des difficultés pour organiser la libération des travailleurs pour la formation, ou encore des lenteurs dans la mobilisation des organisations syndicales. Tout ceci explique pourquoi les avancées dans le domaine restent peu importantes.



**LIRE ET ECRIRE**

- revendique un appui structurel des actions de formation organisées en dehors du cadre de travail, pour des travailleurs dont l'objectif est entre autres de maintenir leur emploi.
- demande que le gouvernement impulse, en concertation avec les organisations syndicales et les fonds sectoriels, une politique de développement des formations d'alphabétisation dispensées dans le cadre du contrat de travail, sans perte de salaire, ni surcroît de travail. Ces formations doivent être intégrées/reconnues dans les fonds de formation en tant formation professionnelle.
- soutient le système de congé éducation payé (CEP) sans discrimination, quel que soit le type de contrat de travail, et demande de revenir à des modalités d'accès élargies.
- revendique que le gouvernement inscrive dans les réglementations sur les discriminations au travail, des mesures interdisant le licenciement des travailleurs au motif qu'ils ne savent pas lire ou écrire.

## 6. POLITIQUES TERRITORIALES : UN PÔLE SYNERGIE ALPHA DANS LES BASSINS DE VIE

La réalisation des actions menées en faveur des personnes en situation d'analphabétisme résulte de la collaboration entre des opérateurs d'alpha – principalement du secteur associatif et de la promotion sociale – et les pouvoirs publics de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Entre ces deux niveaux, il existe un certain nombre de lieux de concertation au niveau territorial permettant la coordination des actions d'alphabétisation avec les actions d'autres opérateurs de formation ou d'accueil des personnes (par exemple, du secteur de l'insertion socioprofessionnelle – plateformes EFT/OISP – ou de l'action sociale – plateformes FLE organisées par les Centres Régionaux d'Intégration). Malgré cette diversité d'acteurs et d'organes mobilisés, il existe au niveau territorial peu de lieux dans lesquels les actions apparaissent de manière visible, concertée et coordonnée. On observe à la fois une dispersion de la coordination entre les différentes plateformes et, simultanément, des recouvrements entre les plateformes qui travaillent parfois sur les mêmes sujets. En ce qui concerne la participation des opérateurs d'alpha aux activités de toutes ces plateformes, se posent également des problèmes de disponibilité.

Les plateformes territoriales, actées en 2008 par la Conférence interministérielle pour l'alphabétisation<sup>4</sup>, qui devaient se développer en prenant appui sur les Comités subrégionaux de l'emploi et la formation (CSEF) n'ont pas vu le jour.

Au moment d'écrire ces lignes, les deux gouvernements (wallon et Fédération Wallonie-Bruxelles) ainsi que la Cocof ont approuvé un projet d'accord de coopération relatif à la mise en œuvre des bassins de vie enseignement qualifiant – formation – emploi.



Cet accord de coopération inclut dans ses instances un représentant du secteur de l'alphabétisation ayant voix consultative. L'inscription de l'alphabétisation dans les bassins de vie est très certainement une avancée pour le développement territorial. Une nouvelle dynamique peut donc se mettre en place en matière de politique d'alphabétisation.

Concrètement, les CSEF deviennent l'Instance bassin de vie de leur territoire, ce qui en matière d'alphabétisation est plutôt positif, compte tenu des collaborations que Lire et Ecrire a pu réaliser avec eux et du fait que la plupart d'entre eux se sont déjà impliqués dans la réalisation de cartographies de l'offre de formation d'alphabétisation, de français langue étrangère, de remise à niveau.

Les instances sont chargées de développer des pôles de synergies permettant l'émergence de projets communs visant à l'amélioration des dispositifs locaux.

#### **LIRE ET ECRIRE revendique la mise en œuvre d'un pôle de synergie alpha, permettant :**

- de réunir tous les acteurs concernés par l'alphabétisation sur le territoire, y compris ceux qui s'inscrivent dans une autre perspective que l'insertion socioprofessionnelle ;
- de coordonner le déploiement d'une offre de formation de qualité et de proximité à partir d'un état des lieux de l'offre sur le territoire ;
- de soutenir la concertation entre des groupes de communes sur le territoire permettant de déployer une offre cohérente ;
- de favoriser une bonne répartition de l'offre sur le territoire, en interpellant les communes qui ne considèrent pas l'alphabétisation comme une priorité ou en soutenant l'action associative.

#### **LIRE ET ECRIRE revendique l'inclusion dans le pôle synergie alpha de projets visant :**

- à développer l'accompagnement méthodologique des opérateurs d'alpha qui le souhaitent ;
- à améliorer la mobilité via les transports publics ;
- à assurer un accès gratuit pour les personnes en formation, ainsi que l'accès aux crèches et garderies.
- à lutter contre les discriminations que peuvent subir les personnes en situation d'analphabétisme (identifier les situations qui sont sources d'exclusion ; développer des actions de sensibilisation des personnes relais ; identifier les inégalités dans l'accès à la formation qualifiante et à l'emploi et y porter attention ; soutenir des projets d'action visant à développer l'émergence d'une demande, auprès des populations en situation de grande pauvreté ou très éloignées des mondes de la formation et de l'emploi).

<sup>1</sup> Des données publiées par le Collectif alpha indiquent un pourcentage de 8%.

<sup>2</sup> D'après les données de l'enquête IVQ menée en 2011/2012 par l'INSEE. L'enquête précédente indiquait 57%.

<sup>3</sup> Lire et Ecrire se positionne en effet en faveur de l'inscription de la formation en alphabétisation dans les formations d'entreprises ou sectorielles afin d'encourager la mise en place de telles formations pendant les heures de travail avec maintien du salaire et sans surcharge de travail. C'est ce à quoi nous faisons référence quand nous parlons de "formation en entreprise".

<sup>4</sup> Voir la partie introductive du cahier de revendications.

# PARTIE ETAT FEDERAL

CAHIER DE REVENDEICATIONS POUR LA PRISE EN COMPTE DES PERSONNES ILLETTRÉES  
ET LE DROIT À L'ALPHABÉTISATION EN VUE DES ÉLECTIONS DU 25 MAI 2014

**L'**accord institutionnel sur la sixième réforme de l'Etat<sup>1</sup> s'est soldé par des transferts importants de compétences vers les Régions et Communautés. Les mouvements ouvriers chrétien (MOC) et socialiste (FGTB et mouvements d'éducation permanente socialistes) qui ont fondé Lire et Ecrire se sont longuement exprimés sur cette importante réforme et ses impacts et, dans ces matières<sup>2</sup>, Lire et Ecrire partage entièrement leur analyse et revendications. Nous avons néanmoins voulu attirer l'attention des responsables politiques fédéraux sur trois points essentiels.

## 1. POLITIQUES D'EMPLOI, D'INTÉGRATION SOCIALE ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ : VISER LE BIEN-ÊTRE POUR TOUS

L'impact de la crise, l'évolution du marché du travail et les nouvelles mesures de diminution des allocations et d'exclusion du chômage frappent durement une grande partie de la population.

Indicateur alarmant de cette situation, la hausse particulièrement forte du nombre de bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale. Aujourd'hui, une nouvelle circulaire datant du 7 février 2014, émanant de la Secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale, Maggy De Block, oblige les CPAS à inscrire les bénéficiaires comme demandeurs d'emploi, une mesure qui outrepassse les obligations légales des CPAS et qui vient renforcer la pression sur les personnes les plus éloignées des exigences, sans cesse augmentées, du marché de l'emploi.

Les personnes qui ont un faible niveau de formation et plus spécifiquement les personnes analphabètes sont particulièrement pénalisées par ces évolutions socio-économiques. Elles sont les premières touchées par les dérives – et l'inefficacité – de ces politiques d'emploi et des logiques de sur-responsabilisation et de contrôle.

**LIRE ET ECRIRE** demande la suppression de la circulaire du 7 février 2014 obligeant les CPAS à inscrire les bénéficiaires comme demandeurs d'emploi.

## 2. CODE DE LA NATIONALITÉ : ÉVALUER LA NOUVELLE LÉGISLATION POUR ÉVITER SES EFFETS DISCRIMINATOIRES

L'application du nouveau Code de la nationalité prévoit pour une partie des candidats à la nationalité l'exigence d'une certification (niveau A2 du Cadre européen pour les langues) de leur connaissance d'une des langues nationales. Les principales exemptions à ce test de niveau de langue, sont liées à l'insertion dans l'emploi, dans un cours d'intégration ou dans un dispositif d'insertion socio-professionnelle.

Cette législation nous indignent à plusieurs titres :

Elle handicape fortement une part importante des candidats potentiels, ceux et celles qui ne s'inscrivent pas dans l'emploi ou dans des dispositifs liés à l'emploi. Connaissant la rareté de l'emploi et les effets de discrimination importants du marché de l'emploi sur les populations d'origine étrangère, et doublement sur les femmes d'origine étrangère, nous nous interrogeons sur l'intention du législateur.



- Elle exclut les candidats à la nationalité (plus de 5 ans de séjour obligatoire) de la possibilité d'avoir accès à un cours d'intégration puisque ceux-ci ne sont prévus que pour les primo-arrivants (en Belgique depuis moins de 3 ans).
- Le niveau A2 du Cadre européen pour les langues prévoit des niveaux de compétence tant à l'oral (expression et compréhension) qu'à l'écrit (lecture et écriture). L'apprentissage conjoint d'une nouvelle langue et des compétences de base, nécessite, pour les personnes pas ou peu scolarisées, de s'inscrire dans des processus d'apprentissage longs et dont l'accès est aléatoire compte tenu du manque chronique de places en formation.
- Implicitement, mais effectivement, cette condition d'accès à la nationalité lie sous le mode de l'exclusion, analphabétisme et citoyenneté : "faut-il maîtriser les compétences de base pour être un citoyen ?" Rappelons que selon les enquêtes internationales on peut estimer que 10% de la population ayant la nationalité ne les maîtrisent pas...

#### LIRE ET ECRIRE demande :

- une évaluation de la mise en application de ce nouveau Code de la nationalité en incluant notamment des indicateurs de genre et de niveau scolaire ;
- une modification de l'arrêté d'application précisant que le niveau A2 visé l'est uniquement sur les compétences orales ;
- des modalités d'évaluation qui ne pénalisent pas les personnes en difficulté avec l'écrit (telle que l'utilisation de l'ordinateur par exemple).

### 3. COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT : ACCROÎTRE LE MONTANT DE L'AIDE PUBLIQUE BELGE

Les dépenses des pouvoirs publics pour la Coopération au développement constituent une réponse politique nécessaire à la réduction de situations de pauvreté dans de nombreuses régions du monde. Grâce à ces financements, les pays industrialisés participent à l'amélioration des conditions de vie des populations les plus pauvres et contribuent au développement durable. Depuis les années 1970, il est internationalement reconnu que l'Aide Publique au Développement (APD) des pays riches devrait atteindre 0,7% de leur Revenu National Brut (RNB)<sup>3</sup>. Aussi, le gouvernement belge s'était-il engagé officiellement à consacrer au moins 0,7% de son RNB à l'aide au développement à partir de 2010. Cependant le ratio APD/RNB n'est aujourd'hui que de l'ordre de 0,51% et n'évoluera pas favorablement en 2014, des "économies" ayant été faites dans les budgets de la Coopération au développement pour atteindre l'équilibre budgétaire.

LIRE ET ECRIRE demande que 0,7% du Revenu National Brut soit effectivement affecté à la Coopération au développement avec des objectifs ciblés, entre autres, à destination des programmes d'alphabétisation et de scolarisation des femmes qui représentent deux tiers des personnes en difficulté de lecture et d'écriture à l'échelle mondiale.

<sup>1</sup> Cette réforme concrétise l'accord institutionnel du 11 octobre 2011 pour la sixième réforme de l'Etat, transfère notamment aux Régions un certain nombre de matières liées à l'emploi et réforme le financement des entités fédérées.

<sup>2</sup> <http://www.moc.be> et <http://www.fgtbbruxelles.irisnet.be>  
<http://www.fgtb-wallonie.be>

<sup>3</sup> Cet objectif a été défini entre autres par une résolution de l'Assemblée Générale de l'ONU en octobre 1970, demandant que cet objectif soit atteint au milieu des années 1980.

Pour que tout adulte qui le souhaite puisse trouver, près de chez lui, des formations d'alphabétisation de qualité, LIRE ET ECRIRE DÉVELOPPE PLUSIEURS ACTIONS :

- \* alphabétisation des adultes peu ou pas scolarisés, francophones ou non, ayant des difficultés à parler, lire, écrire, calculer
- \* accueil et orientation du public
- \* formation de formateurs et centre de ressources pédagogiques
- \* publications d'outils
- \* sensibilisation
- \* recherche
- \* développement régional et local
- \* divers autres services selon les implantations



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

AVEC LE SOUTIEN DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES



LIRE ET ECRIRE  
**COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**

12 rue Charles VI  
1210 Bruxelles  
TEL. 02 502 72 01

LIRE ET ECRIRE  
**BRUXELLES**

14 rue de la Borne  
1080 Bruxelles  
TEL. 02 412 56 10

LIRE ET ECRIRE  
**WALLONIE**

7 rue Artoisenet  
5000 Namur  
TEL. 081 24 25 00



[www.lire-et-ecrire.be](http://www.lire-et-ecrire.be)

LIRE ET ECRIRE  
**BRABANT WALLON**

21 bd des Archers  
1400 Nivelles  
TEL. 067 84 09 46

LIRE ET ECRIRE  
**CENTRE-MONS-BORINAGE**

2a place Communale  
7100 La Louvière  
TEL. 064 31 18 80

LIRE ET ECRIRE  
**CHARLEROI-SUD HAINAUT**

42 rue de Marcinelle  
6000 Charleroi  
TEL. 071 30 36 19

LIRE ET ECRIRE  
**HAINAUT OCCIDENTAL**

30-31 quai Sakharov  
7500 Tournai  
TEL. 069 22 30 09

LIRE ET ECRIRE  
**LIÈGE-HUY-WAREMME**

37 rue Wiertz  
4000 Liège  
TEL. 04 226 91 86

LIRE ET ECRIRE  
**LUXEMBOURG**

1a rue du Village  
6800 Libramont  
TEL. 061 41 44 92

LIRE ET ECRIRE  
**NAMUR**

1 rue des Relis Namurwès  
5000 Namur  
TEL. 081 74 10 04

LIRE ET ECRIRE  
**VERVIERS**

4 bd de Gérardchamps  
4800 Verviers  
TEL. 087 35 05 85